

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016



Le présent rapport a été établi en application de l'article L.5211-39
du Code Général des Collectivités Territoriales.
Il est édité par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Espace Ressources
Le Causse Espace d'Entreprises
CS 50007 – 81115 Castres
Tél. : 05 63 73 50 00 – Fax : 05 63 73 50 02
E-mail : agglomeration@castres-mazamet.com
www.castres-mazamet.fr

Directeur de la publication : Pascal Bugis
Coordination et suivi de fabrication : Service communication
Crédits photographiques : Laurent Frézouls, Gilles Tordjeman, Dominique Delpoux,
Ville d'Aussillon, Ville de Castres, Ville de Mazamet, Ville de Navès, Ville de Pont de Larn,
Conservatoire de musique et de danse du Tarn, Lo Bolegason, DR.
Création et réalisation : Sandrine Lucas
Impression : Imprimerie Couleurs d'Autan
Papier : couché moderne demi-mat 115g et 300g.

ÉDITORIAL

Le rapport d'activité porte un regard sur le chemin parcouru tout en s'inscrivant dans une perspective au long cours.

Les actions menées tout au long de l'année 2016 témoignent d'une stratégie territoriale qui s'appuie sur la continuité de la politique d'aménagement, sur la prise en compte évolutive des attentes des différents publics (foyers, entreprises, porteurs de projets) et sur la nécessaire adaptation aux contraintes budgétaires induites par le reflux des financements publics.

Comme le montre ce rapport, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a poursuivi ses missions au service du développement économique, de l'environnement, de l'habitat et de la politique de la ville, des transports et de la culture.

Elle s'est attachée à remplir son rôle de structuration du territoire, de solidarité entre toutes les communes, d'équilibre entre espaces urbains et ruralité.

Et cela précisément au cours d'une année où nous avons connu, sous la contrainte de la Loi NOTRe, les turbulences liées au redécoupage du territoire intercommunal.

Cette recomposition à marche forcée, qui a conduit au rattachement - contre leur gré - de deux communes à une communauté de communes voisine, n'aura pas manqué de susciter des interrogations quant à la vision que porte le législateur sur la décentralisation et sur la libre administration des collectivités.

Il faut relever par ailleurs que le territoire, quand il a l'opportunité de s'exprimer, le fait de façon forte et massive. L'enquête publique relative à la liaison autoroutière entre Toulouse et Castres-Mazamet a été lancée le 5 décembre 2016. Dans les six semaines qui ont suivi, un record de participation a été atteint avec plus de 9000 avis exprimés, dont une très large majorité en faveur du projet, conduisant la Commission d'Enquête à émettre un avis favorable sur l'utilité publique de la concession autoroutière.

Cet exemple témoigne de la nécessité de construire nos politiques publiques au plus près de la population et de la réalité locale. C'est dans cette vision que la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet situe son action, au service des femmes et des hommes qui portent le présent et l'avenir de notre territoire.

Pascal BUGIS

Président de la Communauté d'agglomération
de Castres-Mazamet

SOMMAIRE

p.3 **Éditorial**

p.5 **L'agglomération**

p.6 **1. Le territoire**

p.9 **2. Les élus**

p.11 **Les compétences**

p.12 **1. Le développement économique**

p.12 Le plan d'actions pour les entreprises

p.13 Les sites d'activité

p.15 **2. L'aménagement et le développement durable**

p.15 L'enjeu vital du désenclavement

p.17 L'infrastructure aéroportuaire

p.18 Le schéma de cohérence territoriale (SCoT)

p.19 Le plan climat énergie territorial (PCET)

p.20 **3. Les politiques contractuelles**

p.20 Le contrat territorial

p.22 Les fonds de concours communautaires

p.24 **4. La politique de la ville et l'habitat**

p.24 La politique de la ville

p.25 L'équilibre social de l'habitat

p.26 **5. Les transports collectifs**

p.26 Libellus

p.27 Les transports scolaires

p.28 **6. La gestion des déchets**

p.28 La collecte

p.29 La prévention des déchets

p.30 **7. Les équipements sportifs, culturels et de loisirs**

p.30 Les équipements aquatiques et la patinoire

p.31 La base de loisirs des Montagnès

p.31 Le conservatoire de musique et de danse du Tarn

p.32 Les médiathèques

p.33 L'Espace Apollo Michel-Bourguignon

p.34 Lo Bolegason

p.35 **8. L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation**

p.37 **Les ressources**

p.38 **La communication**

p.39 **Les marchés publics**

p.40 **Les systèmes d'information**

p.41 **Le système d'information géographique (SIG)**

p.42 **Les ressources humaines**

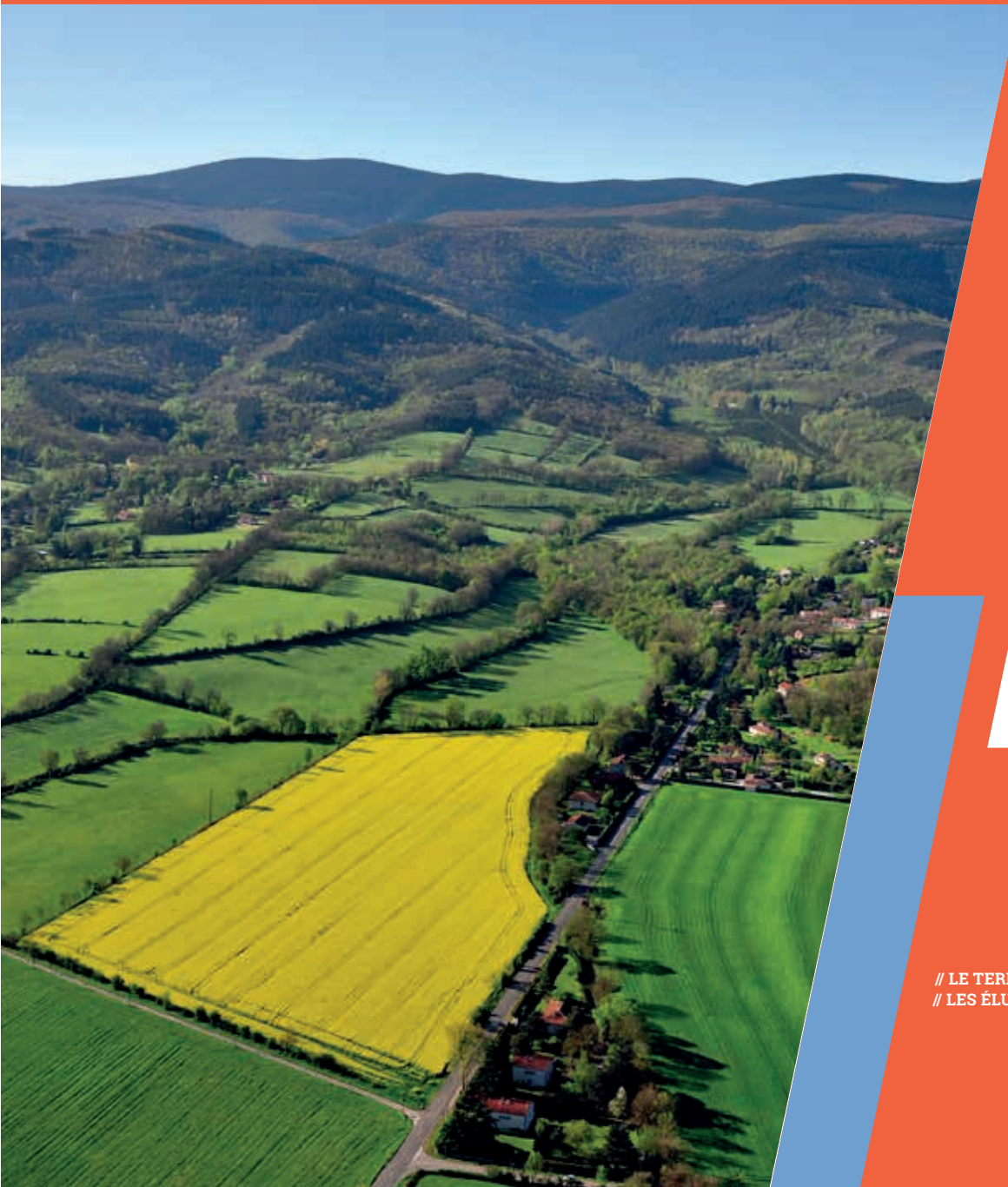
p.45 **Les finances**

p.56 **Le lexique financier et budgétaire**

p.57 **Les réunions tenues en 2016**

p.59 **Le répertoire des sigles**

L'AGGLOMÉRATION



// LE TERRITOIRE
// LES ÉLUS

LE TERRITOIRE

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet regroupe 14 communes depuis le 1^{er} janvier 2017 et 81 170 habitants, au cœur d'un bassin d'emploi de 135 000 habitants, principal pôle industriel et de recherche privée entre Toulouse, Montpellier et Barcelone.

Le projet d'aménagement et de développement mis en œuvre par les acteurs économiques et sociaux de Castres-Mazamet vise à soutenir l'activité et l'emploi existants, et à œuvrer pour l'émergence d'activités de pointe. Le territoire dispose pour cela d'atouts importants : une culture entrepreneuriale profonde, la présence de groupes leaders dans leur branche, un tissu dense de PME, et la capacité à s'adapter et à innover.

Avec Castres, Mazamet, Labruguière et Aussillon pour villes principales, la Communauté d'agglomération est le pôle économique d'une zone d'emploi de 87 communes qui couvre le massif du Sidobre, les monts de Lacaune et la vallée du Thoré situés à l'est ainsi qu'une partie de la plaine du Lauragais à l'ouest et la Montagne Noire au sud.



Population totale
81 170

STRUCTURE PAR ÂGE



0 à 19 ans

19,9%

15 638

20 à 64 ans

55,8%

43 898

65 ans et plus

24,3%

19 118



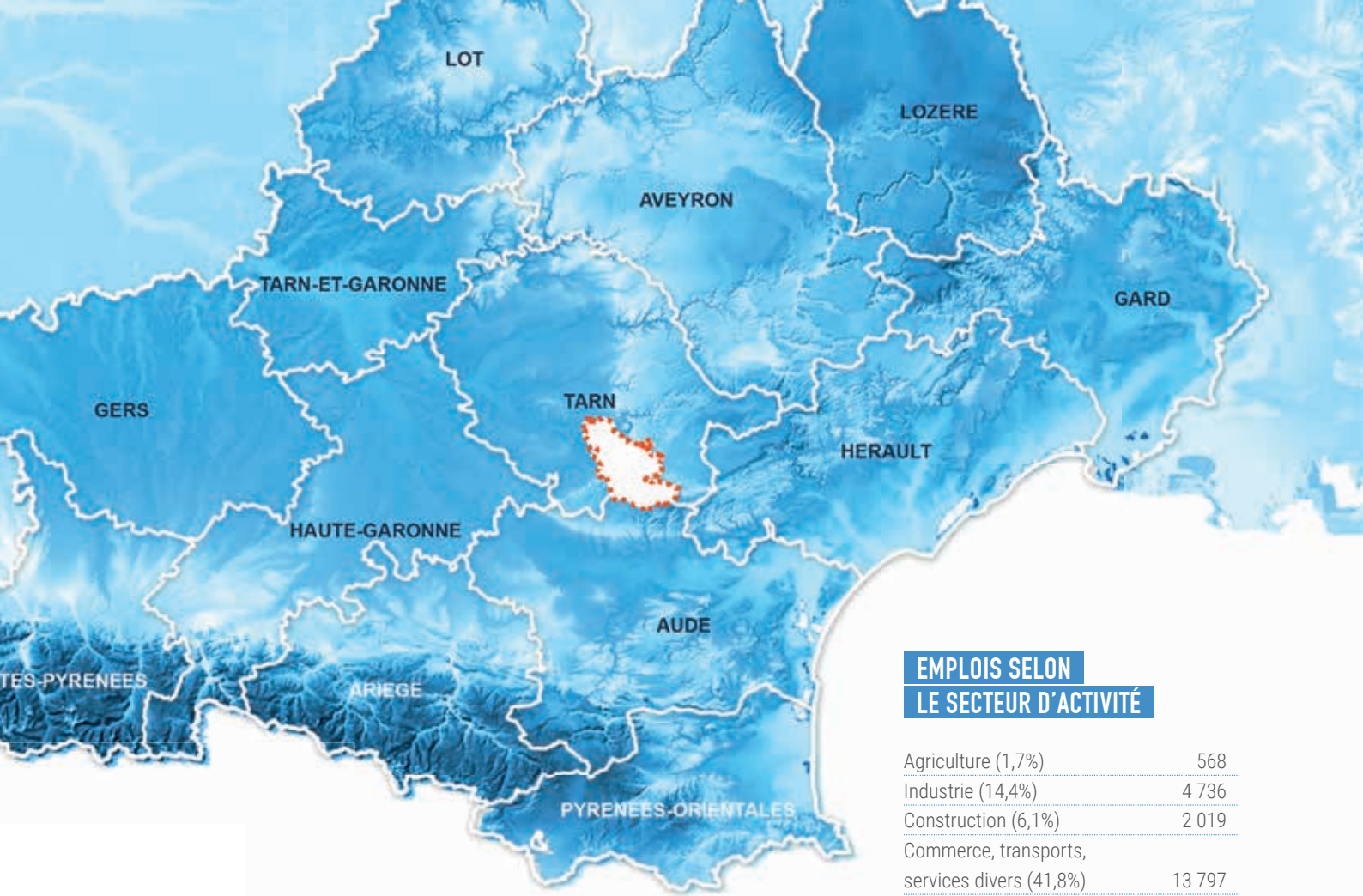
Population scolarisée

16 123



Étudiants (rentrée 2016)

1 926



CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Population de 15 ans ou plus	65 953
Agriculteurs exploitants	253
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2 651
Cadres et prof. intell. sup.	3 389
Professions intermédiaires	7 416
Employés	11 041
Ouvriers	8 224
Retraités	23 195
Autres sans activité prof.	9 783
Actifs totaux	33 568
Actifs ayant un emploi	27 837
Emplois au lieu de travail ⁽¹⁾	33 328
Chômage (zone d'emploi fin 2016)	11,1%

EMPLOIS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Agriculture (1,7%)	568
Industrie (14,4%)	4 736
Construction (6,1%)	2 019
Commerce, transports, services divers (41,8%)	13 797
Administration, enseignement, santé, action sociale (35,9%)	11 852

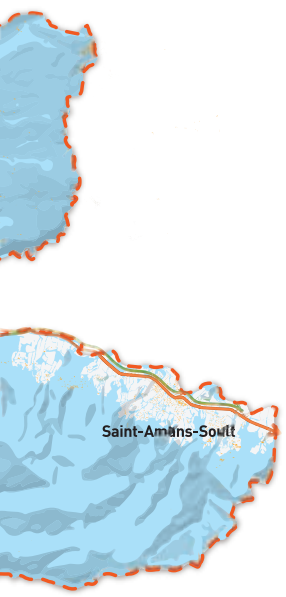
Entreprises (2017)	5 714
Industrie	690
Construction	699
Commerce, transports, hébergement, restauration	2 058
Services ⁽²⁾	2 267

Fichier SIRENE Champ ICS : Industrie-Commerces-Services

Créations d'entreprises (2015)	494
Industrie	5,3%
Construction	11,7%
Commerce, transports, hébergement.	27,5%
Services marchands	55,5%

Activités marchandes hors agriculture

TOURISME (2016)





14
hôtels et
424 chambres



3
campings
pour 192
emplacements



3
bases
de loisirs



Plus de
500 km
de sentiers
de randonnée
balisés

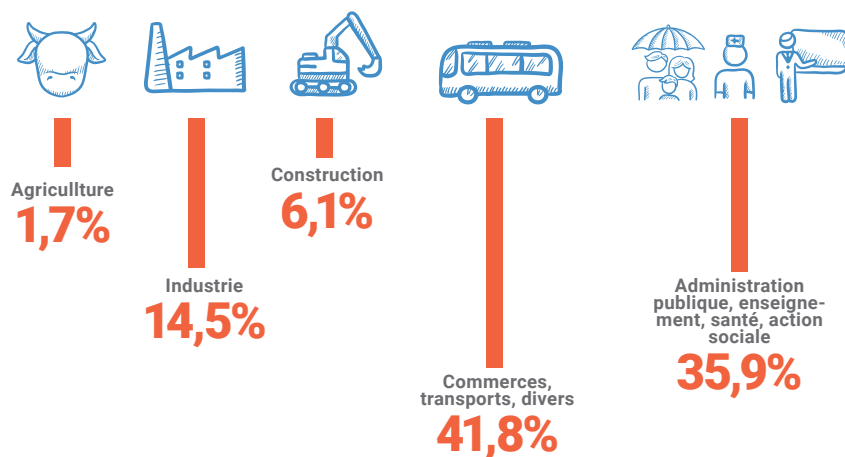
(1) **Emplois au lieu de travail** : sont comptabilisés les emplois situés dans la Communauté d'agglomération, occupés par des personnes habitant à l'intérieur ou à l'extérieur de la Communauté d'agglomération.

(2) **Services** : Information et communication ; activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien ; arts, spectacles et activités récréatives, autres...

POPULATION ET EMPLOIS DU TERRITOIRE

Avec 33 328 emplois dans le territoire, la Communauté d'agglomération concentre 68,3% des emplois de la zone d'emploi. Parmi ceux-ci, 28 850 (86,5%) sont des salariés et 4 485 (13,5%) sont des non-salariés. 20,6 % des emplois relèvent de l'industrie et de la construction, contre 17,7 % en moyenne en région Occitanie.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET : EMPLOIS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ 2013



Castres-Mazamet compte 5 700 établissements (secteurs de l'industrie, du commerce et des services) dont 700 industriels.

EMPLOIS PAR CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Communauté d'agglomération Castres-Mazamet	2013	
	Nb	%
Agriculteurs exploitants	256	0,8
Artisans, commerçants, chefs d'ent.	2 617	7,9
Cadres et professions intellectuelles sup.	4 019	12,2
Professions intermédiaires	8 774	26,6
Employés	10 865	33,0
Ouvriers	6 441	19,5
TOTAL	32 972	100

Source : Insee - RP 2013 - Exploitation complémentaire au lieu de travail

La Communauté d'agglomération compte sur son territoire 4000 cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que 2 600 artisans, commerçants et chefs d'entreprises. Employés et ouvriers (52,5%) sont proportionnellement plus nombreux qu'en Midi-Pyrénées (49,2%).

Communauté d'agglomération Castres-Mazamet (CACM)	Population légale 2014	Emplois du territoire 2013
Aiguefonde	2 538	371
Aussillon	6 121	1 669
Boissezon	413	71
Castres	41 382	22 422
Caucalières	299	38
Labruguière	6 478	2 022
Lagarrigue	1 802	254
Mazamet	10 173	4 886
Navès	676	79
Noailhac	869	146
Payrin-Augmontel	2 203	247
Pont de Larn	2 894	435
Saint-Amans-Soult	1 652	469
Valdurenque	813	206
TOTAL CACM	78 313	33 314
% CACM dans la zone d'emploi	59%	68,3%
Zone d'emploi Castres-Mazamet	132 837	48 791

Source : Insee - RP 2013 - Populations municipales 2014 (sans double compte)

2.

LES ÉLUS

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet regroupe 14 communes depuis le 1^{er} janvier 2017 : Aiguefonde, Aussillon, Boissezon, Castres, Caucalières, Labruguière, Lagarrigue, Mazamet, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de Larn, Saint-Amans-Soult, Valdurenque.

Le Conseil communautaire au 30 septembre 2017

L'assemblée délibérante est composée de conseillers communautaires élus au suffrage universel direct : 47 titulaires et 10 suppléants pour les communes de moins de 1000 habitants.

Le Conseil a élu son Président, un bureau composé de 14 vice-présidents et de 8 membres, ce qui permet la représentation de toutes les communes à cette instance de concertation et de préparation des décisions.



Pascal BUGIS
Président
Maire de Castres



Olivier FABRE
1^{er} Vice-Président
Maire de Mazamet



Philippe LEROUX
Vice-Président
Conseiller municipal de
Castres



Fabienne LÉVÊQUE
Vice-Présidente
Conseillère municipale
déléguée de Castres



Nathalie de VILLENEUVE
Vice-Présidente
Conseillère municipale
déléguée de Castres



Pierre FABRE
Vice-Président
Conseiller municipal
délégué de Castres



Janine BARENS
Vice-Présidente
1^{ère} Adjointe au Maire
de Mazamet



Michel MARTIN
Vice-Président
Adjoint au Maire
de Mazamet



Jean-Louis CABANAC
Vice-Président
Maire de Labruguière



Marie-Dominique PESTRE SURLLES
Vice-Présidente
Adjointe au Maire
de Labruguière



Bernard ESCUDIER
Vice-Président
Maire d'Aussillon



Didier HOULÈS
Vice-Président
Conseiller municipal
d'Aussillon



Bernard CABANES
Vice-Président
Conseiller municipal
de Pont de Larn



Vincent GAREL
Vice-Président
Maire d'Aiguefonde



Alain VAUTE
Vice-Président
Maire de
Payrin-Augmontel



Jean-Pierre PARIS
Membre du Bureau
Conseiller municipal
de Castres



Vincent COLOM
Membre du Bureau
Maire de Lagarrigue



Daniel VIAELLE
Membre du Bureau
Maire de
Saint-Amans-Soult



Jean-Louis BATTUT
Membre du Bureau
Maire de Valdurenque



Jean-Louis GAU
Membre du Bureau
1^{er} Adjoint au Maire de
Noailhac



Marc COUSINIÉ
Membre du Bureau
Maire de Navès



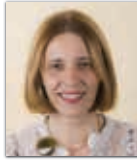
Claude AUSSILLOU
Membre du Bureau
Maire de Boissezon



Yohan ZIEGLER
Conseiller
communautaire
Maire de Caucalières



Jean-Philippe CÉRÉ
Conseiller
communautaire
suppléant
Adjoint au Maire
d'Aiguefonde



Muriel ALARY
Conseillère
communautaire
Adjointe au Maire
d'Aussillon



Dominique PETIT
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
d'Aussillon



Brigitte LAQUAIS
Conseillère
communautaire
1^{ère} Adjointe au Maire
de Castres



Xavier BORIES
Conseiller
communautaire
Adjoint au Maire
de Castres



Nathalie BALZAN
Conseillère
communautaire
Adjointe au Maire
de Castres



Daniel CALLEJON
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
délégué de Castres



Arnaud BOUSSQUET
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
délégué de Castres



Fabienne FRAGIACOMMO
Conseillère
communautaire
Conseillère municipale
déléguée de Castres



Yoan BASTOS
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
délégué de Castres



Laurence MUDET
Conseillère
communautaire
Adjointe au Maire
de Castres



Michel SABLAYROLLES
Conseiller
communautaire
Adjoint au Maire
de Castres



Catherine COLOMBIÉ-DESPLAS
Conseillère
communautaire
Conseillère municipale
déléguée de Castres



Geneviève AMEN
Conseillère
communautaire
Adjointe au Maire
de Castres



**Danièle MESSÉAN
DE SÉLORGES**
Conseillère
communautaire
Adjointe au Maire
de Castres



Henri PISTRE
Conseiller
communautaire
Adjoint au Maire
de Castres



Philippe GUÉRINEAU
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
de Castres



Martine GILMER
Conseillère
communautaire
Conseillère municipale
de Castres



Jean-Marc POTHIER
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
de Castres



Géraldine ROUQUETTE
Conseillère
communautaire
Conseillère municipale
de Castres



Jean-Paul PILOZ
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
de Castres



Antoine DUARTE
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au Maire
de Caucalières



José MUNOZ
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
de Labruguière



Christophe CASTANET
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au Maire
de Lagarrigue



Françoise ROUQUETTE
Conseillère
communautaire
Adjointe au Maire
de Mazamet



Laurent MONNIER
Conseiller
communautaire
Adjoint au Maire
de Mazamet



Philippe BANCAL
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
de Mazamet



Jacqueline CABROL
Conseillère
communautaire
suppléante
Adjointe au Maire
de Boissezon



Brigitte BAUX
Conseillère
communautaire
suppléante
1^{ère} Adjointe au Maire
de Navès



Henri BOSC
Conseiller
communautaire
suppléant
Adjoint au Maire
de Noailhac



Christophe MOUNIÉ
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au Maire
de Payrin-Augmontel



Christophe CHABBERT
Conseiller
communautaire
suppléant
Adjoint au Maire
de Pont de Larn



Jérôme CROS
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au Maire
de Saint-Amans-Soult



Jean-Paul LAVAGNE
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au maire
de Valdurenque

LES COMPÉTENCES



// LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

// L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

// LES POLITIQUES CONTRACTUELLES

// LA POLITIQUE DE LA VILLE ET L'HABITAT

// LES TRANSPORTS COLLECTIFS

// LA GESTION DES DÉCHETS

// LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS

// L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

1.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



UN PLAN D' ACTIONS POUR LES ENTREPRISES

Première des compétences, le développement économique est une priorité pour la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet. Elle soutient activement le développement de son tissu économique local et favorise l'accueil de nouvelles activités.

En 2016, la Communauté d'agglomération a poursuivi les objectifs de son plan d'actions pour les entreprises :

- le maintien d'une pression fiscale limitée,
- des dispositifs de soutien dont un accompagnement renforcé et des aides à l'immobilier, à la création d'entreprises et à l'innovation,
- une politique foncière et immobilière dynamique à travers l'aménagement de sites d'activité au service de l'implantation.

Dans le cadre de cette stratégie, la feuille de route du service Action économique, prévoit d'amplifier les efforts déjà consentis par de nouvelles actions en marketing territorial, en renforçant plus particulièrement les actions de prospection avec de nouveaux outils digitaux en complément des approches classiques.

PRINCIPALES ACTIONS

- Soutien financier à l'association Castres-Mazamet Technopole, chargée de mettre en réseau les compétences technologiques, scientifiques et économiques, d'accompagner les projets de création d'entreprises et porteurs d'innovation.
- Renforcement de l'appui technique privilégié pour faciliter des opérations de relocalisation et/ou de construction de nouveaux bâtiments et maintien des dispositifs consacrés à l'appui des entreprises.



4,4 M€

d'aides à l'immobilier
d'entreprises

SERVICE ACTION ÉCONOMIQUE



10 entreprises
accompagnées



+ de 100
contacts "entreprises"

LES ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES

- **API (Alternative Placement et Intérim)** : construction d'un ensemble de bureaux pour regrouper plusieurs sociétés dans le domaine de l'intérim et du conseil social.
- **Thouy**, société d'e-commerce, distributeur de vaisselle à usage unique et de lessive : extension de 1.800m² de sa plateforme logistique et de son centre de relation clients.
- **LDCA (Laboratoire De Cosmétique Animale)** : après un parcours complet de créateur d'entreprise en pépinière puis en hôtel d'entreprises, LDCA construit un bâtiment de 650 m² pour héberger ses bureaux, son laboratoire Recherche & Développement, un atelier de production et un espace de stockage.
- **NovaBois** : acquisition foncière pour implanter son pôle d'ingénierie autour des métiers de la construction.
- **Rodriguez / Groupe Duo** : relocalisation, mise aux normes et extension de son installation de recyclage et de reconditionnement d'emballages, principalement de fûts et containers en plastique provenant des industries cosmétique, papetière, agroalimentaire et pharmaceutique.
- **SIREA** : portage immobilier pour permettre à l'entreprise de faire l'acquisition d'un bâtiment pour y transférer ses activités, suite à un sinistre qui a détruit son site sur la ZA de Mélou à Castres.
- **Comeca Industrie**, (chaudronnerie et mécanique générale) : relocalisation de son activité sur la ZA de Mélou pour faire face à ses besoins de développement, dans le cadre de la convention de revitalisation du territoire suite à la fermeture de Weir Minerals.

ACTIONS EN COURS

- Renforcement de l'offre d'accompagnement des entreprises par des services "haut de gamme".
- Poursuite des actions d'appui technique aux projets de développement d'entreprises.
- Mise en œuvre du plan de communication pour renforcer l'attractivité du territoire.
- Création d'un portail web dédié au développement économique.



LES SITES D'ACTIVITÉ

Afin d'être au plus près des besoins et des attentes des entreprises, la Communauté d'agglomération fait évoluer son offre foncière et immobilière : travaux d'aménagement, de requalification, d'extension des sites d'activité.

Ces opérations viennent conforter la qualité des infrastructures d'accueil des entreprises et montrent que l'offre est en adéquation avec la demande, notamment en matière de développement endogène.

La commercialisation des espaces économiques se maintient et devrait s'accroître, compte tenu des efforts entrepris sur la promotion du territoire et la prospection d'entreprises qui devraient permettre de mettre en valeur les disponibilités et l'offre d'équipements et de services. L'offre immobilière est concentrée sur les hôtels et pépinières d'entreprises L'Arobase, l'Espace Initiatives sur le Causse Espace d'Entreprises et le Centre Bradford sur le pôle mazamétain.

L'offre foncière se répartit sur différents sites :

- sur les zones du Causse Espace d'Entreprises et du Thoré pour le foncier industriel,
- sur la zone du Causse Espace d'Entreprises pour le secteur réservé aux activités liées à la santé à proximité de l'hôpital,
- sur le site de Galinrey pour le foncier artisanal.



PRINCIPALES ACTIONS

- Arrivée de nouveaux locataires à L'Arobase : service informatique Pierre Fabre, Sebeltech, EBS ...
- Ouverture de la pépinière e-santé et accueil de 3 nouvelles entreprises sélectionnées dans le cadre du Grand Prix d'implantation start-up e-santé organisé en 2015 et 2016 par Castres-Mazamet Technopole.
- Livraison de l'extension de la plateforme GALA avec la mise en service de la tour de prilling dans le cadre d'un partenariat avec des industriels.
- Pré-commercialisation du secteur sud-aéroport et du secteur UZCH, réservé aux activités santé en face de l'hôpital.
- Lancement des viabilisations primaires et secondaires en fonction de l'évolution de la commercialisation du foncier.
- Modernisation des autres parcs d'activité dans une logique de complémentarité et de polarisation : lancement des études préalables.

ACTIONS EN COURS

- Bouclage des études relatives à l'aménagement du secteur sud-aéroport de la ZAC du Causse Espace d'Entreprises.
- Réalisation des travaux de requalification, voirie et réseaux, de la ZA de la Chartreuse (rue Ampère en 2 tranches) et de la ZA de la Rougearié (rue de la Mécanique).

HÔTELS
ET PÉPINIÈRES
D'ENTREPRISES

 **44**
entreprises

 **74**
emplois



3

Start-up e-santé

> HOSPITALIDEE :

Au sein des établissements hospitaliers, collecte les avis de patients (collecte 100% anonyme) permettant de restituer aux utilisateurs un palmarès tiré de l'expérience d'autres patients.

> START TRACK :

Développe une application mobile de prévention santé qui cible dans un premier temps les sports de fond à efforts progressifs : marathon, cyclisme, randonnée..., elle sera à terme adaptée aux sports à efforts fractionnés.

> NOPTRACK :

Patch santé connecté capable de mesurer des données physiologiques en continu au niveau cutané, de façon simple, non-invasive et portable.



6

entreprises
en pépinière,
hébergées
et accompagnées

> CVASTHERA :

Biotech ayant pour objectif de développer jusqu'à la POC (Proof Of Concept) clinique des projets cardiométaboliques.

> SINAFIS :

Conception de systèmes de mesure connectés principalement dans le domaine agricole. Les données collectées sont transmises via un réseau radio dans le « cloud » où elles sont stockées, puis analysées et mises en forme afin d'être exploitées par les clients.

> ITH MEDICAL :

Spécialisée dans l'élaboration du dossier patient universel. L'outil web développé permet d'établir une passerelle sécurisée entre les professionnels pour centraliser l'accès à tous les dossiers d'un même patient.

> WEB PREMIERE :

Création de sites, SEO, community management, conseil.

> LORD RH :

Facilite la gestion des entreprises, externalisation de la paie, gestion administrative du personnel, droit social/droit du travail, gestion des ressources humaines, formation en paie et droit social.

> AGRO DEVELOPPEMENT SYSTEMS (ADS) :

Conseil, audit, formation dans le secteur agro-alimentaire.

2.

L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



La création d'une liaison autoroutière entre Castres et Toulouse est une condition majeure pour la sécurité, le développement économique et le maintien des emplois et services. La Communauté d'agglomération s'est engagée de longue date pour la réalisation de ce projet, qui a connu une avancée significative en 2016 avec le déroulement de l'enquête d'utilité publique.

Après un très long cycle de concertation et d'études, initié par le débat public de 2009 et marqué par la validation du tracé de référence en 2014, le projet d'autoroute était appelé à franchir un cap important en 2016 avec la réalisation en fin d'année de l'enquête d'utilité publique.

Plusieurs étapes ont précédé l'ouverture de l'enquête publique.

En mars puis en avril, la Communauté d'agglomération a participé aux réunions du Comité de pilotage et du Comité de suivi au cours desquelles a été présenté le dossier d'enquête, ainsi qu'aux réunions d'information aux collectivités concernées.

Le 7 juin 2016, le Préfet de Région et le Préfet du Tarn ont signé l'arrêté de prise en considération de la mise à l'étude de l'aménagement à 2x2 voies de l'itinéraire.

Le 16 juin 2016, à l'initiative du Sous-préfet de Castres, les représentants des collectivités territoriales, des organismes et associations concernées se sont rencontrés pour la présentation du dossier d'enquête publique.

Différents groupes de travail (environnement, agriculture et aménagement du territoire) ont été réunis dès les semaines suivantes.

Le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) et l'Autorité Environnementale ont rendu leurs avis en octobre. Le 5 décembre 2016, l'enquête publique sur le projet d'autoroute Castres-Toulouse est ouverte.

Pendant que le dossier franchissait progressivement les étapes réglementaires, l'adhésion de la population au projet grandissait. Le 14 juin 2016, le sondage Ifop/ Dépêche du Midi révélait que 79% des Tarnais étaient favorables à l'autoroute.

Dès le lancement de l'enquête publique, la Communauté d'agglomération s'est mobilisée pour informer la population de la tenue de l'enquête et inciter les habitants du territoire à s'exprimer, la sincérité de la concertation et l'importance de la participation étant des critères nécessaires pour la poursuite du projet.

5 546
observations
jugent l'autoroute
nécessaire

87% de particuliers

11% du monde économique
ou socioprofessionnels

2% de collectivités
ou d'associations

■ ACTIONS EN COURS ■

- > L'enquête publique s'est déroulée entre le 5 décembre 2016 et le 23 janvier 2017.
- > La commission d'enquête a émis le 6 mars 2017 un avis favorable sur l'utilité publique de la concession autoroutière.
- > Participation exceptionnelle à l'enquête publique :
 - 6 930 observations sur le registre électronique,
 - 908 observations sur les registres papier,
 - 913 courriers adressés à la commission d'enquête,
 - 430 personnes reçues par la commission d'enquête.
- > Le grand public s'est exprimé très favorablement.
- > Calendrier prévisionnel :
 - fin 2016 / début 2017 : enquête publique,
 - mi 2018 : déclaration d'utilité publique,
 - 2019 : choix d'un concessionnaire pour la partie Castres-Verfeil, études détaillées, acquisitions foncières et procédures d'autorisation de travaux,
 - 2020/2024 : travaux,
 - 2024 : mise en service.

ENQUÊTE PUBLIQUE AUTOROUTE
5 DÉC. 2016 > 23 JANV. 2017

JE PARTICIPE

7 SEMAINES POUR CONFIRMER !

Tous mobilisés pour l'autoroute Toulouse – Castres/Mazamet !

Jamais le projet d'autoroute Castres – Toulouse n'aura été aussi avancé. L'Enquête d'utilité publique est lancée du 05 décembre 2016 au 23 Janvier 2017. C'est la dernière étape avant la mise en concession.

Participez pour soutenir, ensemble, le développement de notre territoire.

JE PARTICIPE

L'enquête publique : mode d'emploi



AÉROPORT RÉGIONAL DE CASTRES-MAZAMET

La plateforme aéroportuaire est une infrastructure indispensable, un réel outil d'expansion économique et de désenclavement du bassin d'emploi de Castres-Mazamet. Elle s'inscrit dans une dynamique de croissance avec un projet de développement ambitieux qui repose sur plusieurs objectifs :

- conforter l'aéroport comme un outil d'aménagement et d'attractivité du territoire,
- améliorer les infrastructures,
- optimiser la capacité et la qualité des services,
- augmenter les flux de passagers.

Dans un contexte difficile avec le désengagement de l'État, les différents partenaires continuent d'agir de manière concertée pour défendre cette ligne d'aménagement du territoire, clarifier sa gestion et pérenniser son financement. Une aide complémentaire de l'État et une implication accrue de la Région Occitanie et des autres intercommunalités voisines sont sollicitées.

PRINCIPALES ACTIONS

- Participation aux études engagées par la CCI du Tarn pour faire évoluer le SMIX (adhésion de la Région et des intercommunalités) et créer une nouvelle structure de gestion.
- Maintien du soutien financier à l'exploitation des lignes aériennes et au fonctionnement de l'aéroport régional Castres-Mazamet à travers ses participations au syndicat mixte.
- Renforcement du niveau d'équipement et de services :
 - démarrage des travaux d'extension de l'aérogare : opération inscrite au Contrat Régional Unique (CRU) avec un investissement de 460 K€ qui a bénéficié notamment d'une subvention d'équipement de l'agglomération de 113 K€,
 - obtention du certificat de sécurité aéroportuaire (AESA).
- Finalisation du Plan d'Exposition au Bruit (PEB).
- Ouverture d'une unité de maintenance et d'entretien des avions.

ACTIONS EN COURS

- Poursuite de la réflexion sur l'évolution de la plateforme aéroportuaire et de la mobilisation pour obtenir des financements complémentaires.
- Rapport sur le maillage des aéroports français (Conseil Supérieur de l'Aviation Civile et Commissariat général à l'égalité des territoires) - janvier 2017.
- Livraison des travaux d'extension de l'aérogare - mai 2017.
- Rapport sur les retombées économiques des aéroports (Région Occitanie) - juin 2017.
- Ouverture de la destination vers Ibiza - juillet/août 2017.



1 M€ par an
de participation financière



3 rotations
quotidiennes avec Paris



1 ligne saisonnière
hebdomadaire vers Ajaccio



42 394 passagers
soit +2,8 % par rapport
à l'année précédente.



Un taux moyen de remplissage de
60,4 % à 88,6 %
9 526 mouvements par an, soit + 11,6%
par rapport à l'année précédente.



LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Dans le cadre de sa compétence "Aménagement de l'espace", la Communauté d'agglomération a constitué avec les deux communautés de communes voisines : Sor et Agout et la Haute Vallée du Thoré, le Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne, créé par arrêté préfectoral du 16 janvier 2015.

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document de planification en matière d'urbanisme. Les réflexions sont menées afin d'anticiper le devenir de ce territoire à l'horizon 2035. Les documents d'urbanisme des collectivités (EPCI ou communes) doivent être compatibles avec le SCoT.

— ACTIONS EN COURS —

2017 devrait permettre d'aboutir sur la phase PADD du SCoT. Un changement de bureau d'études explique le décalage du calendrier pour l'élaboration du SCoT.


— PRINCIPALES ACTIONS —

- Le SCoT comprend un diagnostic, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du territoire et un document d'orientations et d'objectifs (DOO). En 2016, les études commencées en 2015 sur le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement ont été poursuivies. Ces documents ont été validés en juin 2016 en Bureau puis en Comité syndical du SCoT. A partir de septembre, les études pour la réalisation du PADD ont été engagées.
- En 2016, se sont tenus 3 comités syndicaux, 4 bureaux syndicaux, 3 commissions territoriales et une réunion des personnes publiques associées à l'élaboration du SCoT.
- 5 comités techniques ont eu lieu pour la bonne organisation de ces réunions en lien avec le bureau d'études.
- Un site internet a été créé : www.scot-autan-cocagne.fr


Le Syndicat mixte du SCoT compte
3 intercommunalités 49 communes



105 595
habitants



40 437
emplois



5 120
entreprises



LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Préserver l'environnement, lutter et agir contre les effets liés aux changements climatiques et mener les projets de la Communauté d'agglomération dans une dynamique de développement durable, telle est la définition du Plan Climat Energie Territorial (PCET).

Adopté en 2013 pour une durée de 5 ans, le PCET dispose d'un large catalogue d'actions ayant pour objectifs de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie générées sur l'ensemble du territoire.

PRINCIPALES ACTIONS

- Le programme d'actions du PCET couvre de multiples thématiques à l'échelle du territoire (habitat, transport, gestion des déchets,...) et court jusqu'à 2017.
- En 2016, la Communauté d'agglomération a poursuivi son action sur la thématique énergie avec le défi d'économies d'énergie qui associe les familles à l'échelle du territoire et sur la sensibilisation à la préservation de la biodiversité grâce au programme « Connaître la biodiversité et agir sur son territoire ».
- Labellisée « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV), la Communauté d'agglomération a signé une convention de financement supplémentaire de 1 500 000 € avec l'État. Cette action associe à l'intercommunalité les communes partenaires et doit permettre la mise en place d'actions concrètes en matière de transition énergétique d'ici fin 2017.



11
événements
grand public

850
personnes
sensibilisées

ACTIONS EN COURS

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet met en œuvre les actions inscrites dans le programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » axées sur la mobilité électrique (acquisition de bus et de véhicules électriques), sur les économies d'énergie dans les bâtiments, sur l'éclairage public et le maintien de la biodiversité. Ces actions phares ainsi que les multiples projets de la collectivité contribuent également à atteindre les objectifs du PCET.

3.

LES POLITIQUES CONTRACTUELLES

LE CONTRAT TERRITORIAL

Créée le 1^{er} janvier 2016, la Région Occitanie comprend 21 agglomérations, 1 communauté urbaine et 2 métropoles qui ont décliné leur projet de développement dans le cadre d'un Contrat Régional Unique (CRU) au titre de la période 2015-2017.

Le Contrat Régional Unique d'agglomération de Castres-Mazamet met en œuvre le partenariat entre la Région, le Département du Tarn et la Communauté d'agglomération. Il vise à :

- agir en priorité pour la croissance et l'emploi dans le territoire de l'agglomération de Castres-Mazamet en lien avec les territoires environnants,
- renforcer la cohésion territoriale notamment dans le cadre de la politique de la ville,
- œuvrer pour l'attractivité et le rayonnement du territoire de Castres-Mazamet.
- Ce Contrat Régional Unique fait l'objet de programmes opérationnels annuels.

PRINCIPALES ACTIONS

- La programmation 2016 a eu pour objectif de renforcer l'attractivité du territoire par des équipements publics et des services de qualité. Elle a permis d'améliorer les performances énergétiques et l'accessibilité des établissements recevant du public.

9 opérations
de grande envergure
engagées

6 M€
d'opérations
réalisées



Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Montant estimé en € HT	Aides publiques attribuées en € HT				
			État	Région	Département	CACM	Total
Mesure 5.6 Création d'une liaison douce / voie verte Tranche 1	Payrin-Augmontel	122 634	Dossier à l'instruction				
Mesure 10.2 Réaménagement de la rue Alquier Bouffard	Castres	394 761		30 000			30 000
Mesure 10.2 Réaménagement de la contre-allée boulevard Foch	Castres	258 447		26 345			26 345
Mesure : 10.2 Aménagement du quai de l'Arnette	Mazamet	383 425				75 295	75 294,80
Mesure : 11.1 et 12.7 Rénovation du musée Goya 1 ^{ère} phase	Castres	968 693	Dossier à l'instruction				
Mesure 11.4 Stade de rugby Pierre-Antoine - Amélioration des conditions d'accueil (Reprise dossier année 1-2015 + complément)	Castres	3 314 000	662 800	662 800	440 000	662 800	2 428 400
Mesure 12.3 Travaux d'économies d'énergie sur le bâtiment Espace Ressources	CACM	172 000	43 000	49 009			92 009
Mesure 12.8 Amélioration des performances énergétiques du bâtiment des services techniques	Castres	292 735		43 157		58 547	101 704
Mesure 12.9 Mise aux normes d'accessibilité des établissements communaux recevant du public	Aussillon	96 175	38 469 + 5 000	23 568			67 067
TOTAL		6 002 870	749 269	834 879	440 000	796 642	2 820 790

2,8 M€

attribués en subventions de l'État, de la Région, du Département et de la Communauté d'agglomération

Les projets présentés ne peuvent pas prétendre à un cofinancement de l'Union Européenne au regard des critères d'intervention.



Réaménagement de la rue Sabatier à Castres

LES FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRES

Depuis 2012 et dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'agglomération a mis en œuvre un dispositif général d'intervention dont l'objectif est de soutenir financièrement les communes membres et d'atténuer les déséquilibres internes à l'agglomération entre communes urbaines et rurales.

Les fonds de concours, dotés de 880 000 € par an, s'appliquent à diverses thématiques d'intervention : aménagement de l'espace (aide à la valorisation des espaces publics, aide à la résorption des friches industrielles, artisanales ou commerciales, participation à la valorisation du patrimoine), participation aux pistes cyclables, travaux sur l'éclairage public visant à diminuer la consommation d'énergie, participation aux réseaux d'assainissement dans les zones d'activité.

Ce dispositif est complété par un fonds de soutien spécifique doté de 120 000 € par an pour soutenir les investissements dans les domaines public et privé des communes rurales.

Le montant des fonds de concours attribués en 2016 s'élève à près de 900 000 €.

Travaux de voirie à Navès



Montant des fonds de concours attribués par le Conseil de la Communauté d'agglomération par fiche thématique :



Valorisation des espaces publics :
637 000 €



Cohésion territoriale :
183 000 €



Valorisation du patrimoine :
44 000 €



Résorption friches industrielles artisanales ou commerciales :
20 000 €



Éclairage public programme TEPCV :
13 000 €

PRINCIPALES ACTIONS

> AUSSILLON

Construction d'une crèche et réfection de la voirie de la rue du Général de Gaulle

> BOISSEZON

Travaux de voirie

> CASTRES

Réaménagement de rues (Gambetta, Chambre de l'Edit, Mahuziès, Sabatier...), valorisation des espaces publics (Cité des Jésuites, place Saint-Jacques, venelle d'Empare et impasse Barral), mise en sécurité ancienne scierie et rénovation de l'éclairage public.

> CAUCALIÈRES

Démolition du presbytère et réfection du chemin de Bonnery.

> LAGARRIGUE

Aménagement et construction des locaux du centre de loisirs, réaménagement du bâtiment communal de l'ancienne Poste.

> MAZAMET

Mise en accessibilité des trottoirs, travaux d'économies d'énergie par la pose d'ampoules LED.

> NAVÈS

Travaux de voirie communale et changement des menuiseries du bâtiment de la cantine.

> NOAILHAC

Aménagement des abords du terrain municipal de sport.

> PAYRIN-AUGMONTEL

Réfection de la toiture de la salle des fêtes, travaux sur l'éclairage public pour la maîtrise d'énergie, installation d'un éclairage sportif au terrain de foot.

> PONT DE LARN

Construction d'un préau à la garderie de l'école Louis Germain et aménagement d'un parcours sportif dans le parc de la Mairie.

> SAINT-AMANS-SOULT

Travaux de voirie.

> VALDURENQUE

Restauration des façades et menuiseries extérieures de l'église, travaux de voirie et de sécurité.

De gauche à droite :

Construction d'un préau à Pont de Larn,
Réfection de la voirie à Aussillon,
Aménagement du quai de l'Arnette à Mazamet

ACTIONS EN COURS

Valorisation des espaces publics :

> **CASTRES** : Réaménagement rues de Metz et Sœur Audenet, 3ème tranche de réfection de l'éclairage public.

> **MAZAMET** : Aménagement du quai de l'Arnette.

> **PAYRIN-AUGMONTEL** : Valorisation des espaces publics, aménagement du cœur de bourg, travaux sur la place de la Commémoration.

Cohésion territoriale :

> **NOAILHAC** : Dotation de l'école en matériel informatique (tableau numérique), travaux de mise aux normes de sécurité de l'église.

> **AIGUEFONDE** : Réfection voiries à Fontalba, aménagement de l'accès à la crèche.

Valorisation du patrimoine :

> **AIGUEFONDE** : Création d'un local médical.

> **AUSSILLON** : Mise aux normes d'accessibilité des établissements communaux (ERP).

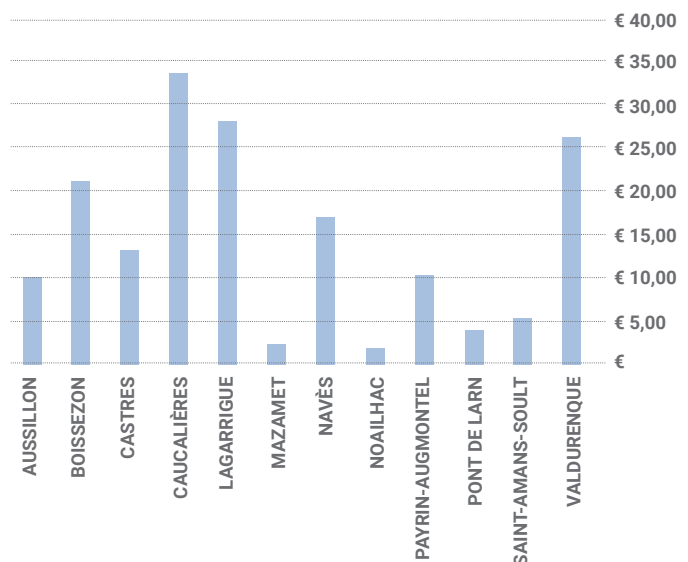
> **CASTRES** : Amélioration énergétique du bâtiment des services techniques.

> **PONT DE LARN** : Aménagement et rénovation du bâtiment de l'ancienne Poste.

Éclairage public programme TEPCV :

> **AIGUEFONDE** : Travaux sur l'éclairage public pour la maîtrise énergétique.

Attributions par habitant



LA POLITIQUE DE LA VILLE ET L'HABITAT

LA POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville cherche à fédérer l'ensemble des partenaires dans un programme d'actions au bénéfice des quartiers prioritaires.



**1 Comité
de pilotage
programmation
(26 avril 2016)**

**33 structures
porteuses de
64 actions**

2 975 648 €

de coût global

153 761 €

de subventions du Commissariat Général
à l'Égalité des Territoires

126 720 €

de participation de la Communauté
d'agglomération

La Communauté d'agglomération élabore le diagnostic du territoire, définit les orientations et met en œuvre les programmes d'actions du Contrat de ville. Elle participe à l'animation et à la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Le territoire de la Communauté d'agglomération comprend cinq quartiers prioritaires identifiés par décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014, à Castres (Laden-Petit Train, Aillot-Bisséous-Lardaillé, Lameilhé, centre-ville) et à Aussillon (La Falgalarié).

De plus, les communes de Labruguière et de Mazamet sont classées en quartiers de veille active.

PRINCIPALES ACTIONS

- La cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi, constituent les trois piliers du Contrat de ville signé par l'ensemble des partenaires le 5 novembre 2015.
- L'alphabétisation et l'insertion économique sont des thèmes prioritaires du Contrat de ville à l'échelle intercommunale. En matière d'alphabétisation, après la constitution d'un outil commun (grille d'évaluation), les partenaires associatifs et le Conseil départemental font le point une fois par an au sein de la Communauté d'agglomération pour analyser les données et échanger.
- Des actions destinées à promouvoir un retour à l'emploi ont été mises en place, suivant les freins repérés par Pôle emploi et la Mission locale, pour des personnes qui ne sont pas trop éloignées de l'emploi notamment une formation au pré-code de la route et une formation à la posture professionnelle en recherche d'emploi ou en situation professionnelle.
- Afin d'harmoniser les aides de la Communauté d'agglomération sur les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) et à l'issue d'un travail partenarial, il a été décidé de dédier cette aide au temps consacré à la recherche d'une entreprise et au suivi des personnes en insertion à la sortie du chantier.

ACTIONS EN COURS

- L'appel à projets lancé le 5 décembre 2016 sera suivi en 2017.
- Les échanges Pôle emploi / Mission locale se poursuivent ainsi que la mise en place d'une action Trans'action.
- Les études sur le développement de marchés émergents (conciergerie et espace test agricole) sont en cours.



L'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Avec la volonté de définir et de mettre en œuvre une politique du logement répondant aux besoins de toutes les catégories de ménages, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (CACM) agit aux côtés des bailleurs sociaux, des propriétaires privés et des habitants.

PRINCIPALES ACTIONS

Cette compétence de la Communauté d'agglomération se décline sur plusieurs axes :

- le programme local de l'habitat et la politique du logement d'intérêt communautaire,
- les actions et aides financières pour le logement social (construction de logements ou réhabilitation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, garanties d'emprunt),
- la constitution de réserves foncières au service de la politique d'équilibre social de l'habitat,
- la mise en œuvre d'opérations en faveur du logement des personnes défavorisées,
- le rattachement des offices publics de l'habitat dans le cadre de l'article 1.421-6 du code de la construction et de l'habitation.

- Un protocole de préfiguration de l'opération de renouvellement urbain a été signé le 4 août 2016, sur le quartier de Laden-Petit train retenu parmi les sites de projet d'intérêt régional de l'ANRU et inscrits dans le volet territorial du Contrat de Plan État Région (CPER).
- La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) a été réunie pour la première fois le 16 février 2016. Inscrite dans la loi ALUR, elle a pour mission d'élaborer la convention intercommunale d'attribution des logements sociaux.
- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) lancée en octobre 2015 sur l'ensemble du territoire intercommunal avec pour objectif prioritaire la rénovation énergétique des logements et l'autonomie des personnes âgées s'est poursuivie avec succès.
- La Communauté d'agglomération a subventionné les travaux de changement ou renforcement des menuiseries extérieures pour les logements situés à proximité de la SEPPIC, soumis à un risque de surpression lié au Plan de Protection des Risques Technologiques (PPRT).



LOGEMENTS PUBLICS

80 000 €
de subventions attribuées

40
logements neufs

LOGEMENTS PRIVÉS

17 500 €
au titre du programme
Habiter Mieux

89 dossiers OPAH
pour **49 301 €**
de subventions versées par la
Communauté d'agglomération

ACTIONS EN COURS

Logements publics

- Validation de l'accord-cadre sur les orientations en matière d'attributions de logement social.
- Lancement de 3 études dans le cadre du protocole de préfiguration et signature de la convention ANRU de Laden-Petit Train.

Logements privés

- Poursuite de l'OPAH et du PPRT.

5.

LES TRANSPORTS COLLECTIFS



LE RÉSEAU LIBELLUS

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est autorité organisatrice de transports urbains depuis sa création le 1^{er} janvier 2000.

Après la gratuité des bus instaurée en 2008, le réseau Libellus évolue pour mieux répondre aux besoins de déplacements domicile-travail reliant les zones d'habitat dense aux principaux sites d'activité, pour mieux desservir les établissements scolaires, universitaires, les services publics et administratifs et pour faciliter les correspondances entre les différents modes de transport.

Pour cela, la collectivité propose des lignes plus simples et plus directes, avec un réseau déployé sur les 14 communes de la Communauté d'agglomération :

➤ 10 lignes urbaines dont une ligne transagglomération reliant les zones d'habitat dense aux sites d'activité et d'enseignement,

- 16 lignes de transport à la demande (Taxi-Libellus) en correspondance avec le réseau urbain, offrant aux habitants des zones peu denses, rurales ou excentrées, un moyen de se déplacer,
- une navette Libellus Chrono permettant toutes les 15 minutes de desservir les principaux parkings et le centre-ville de Castres,
- un service Mobi-Libellus pour les personnes à mobilité réduite,
- des renforts scolaires pour Castres et pour Mazamet/Aussillon, ce sont des bus supplémentaires mis en place aux heures d'entrée et de sortie des élèves en fonction de leurs besoins.

PRINCIPALES ACTIONS

- Des arrêts ont été créés : « un ZA de Mérou » et deux « avenue de Lautrec » à Castres.
- Un test est en cours pour la desserte des communes de Noailhac et Boissezon par un véhicule 7 places assurant la jonction avec la ligne 7 à l'arrêt Autan sur la commune de Valdurenque.
- Grâce à un travail de proximité avec les différentes communes, Libellus adapte son réseau et ses arrêts en fonction des travaux réalisés.
- Des tracés modifiés ont été mis en place lors des travaux boulevard Mendès France, rue Ampère et rue Sœur Audenet à Castres.
- Libellus a reconduit le service gratuit de desserte de la base de loisirs des Montagnès sur la période estivale au départ d'Aussillon et de Mazamet.
- Les points d'arrêts continuent d'être aménagés pour leur mise en accessibilité.
- Des QR code ont été mis en place sur l'ensemble des points d'arrêts du réseau permettant une information sur l'heure effective de passage du prochain bus.
- Une commande a été passée à l'entreprise SAFRA (Albi) pour la livraison d'un bus électrique courant deuxième semestre 2017.

ACTIONS EN COURS

- La création d'un Pôle d'Echanges Multimodal fin 2017 à Castres conduira à modifier ou adapter certaines lignes du réseau pour en assurer la desserte.
- Le programme de mise en accessibilité des points d'arrêts se poursuit.
- Déploiement du réseau de vidéo protection.
- Mise en place de portillons de sécurité.
- Commande de deux bus électriques et deux bus thermiques.



2,5 millions
de voyageurs transportés par an



1 420 000
kms/an parcourus



23 autobus



LES TRANSPORTS SCOLAIRES



5 000
élèves transportés
quotidiennement

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet propose un service de transports scolaires à tous les enfants résidant sur son territoire et scolarisés dans les établissements de l'agglomération qui leur sont affectés par la carte scolaire. Deux dispositifs se complètent en fonction du lieu de résidence.

Dans les périmètres urbains :

- à Castres, les scolaires peuvent utiliser le réseau de bus Libellus, renforcé matin et soir, ainsi que le mercredi midi, par 7 lignes supplémentaires qui leur sont exclusivement réservées,
- à Mazamet et Aussillon, 5 lignes sont réservées aux scolaires.

Dans les autres communes de l'agglomération et dans les zones rurales des villes, ce sont 23 lignes de transports scolaires qui prennent en charge près de 1200 élèves.

Des échanges réguliers entre Libellus et les établissements scolaires permettent de mieux répondre aux besoins des établissements.

PRINCIPALES ACTIONS

Libellus continue d'assurer les lignes mises en place depuis 2012. La création et/ou suppression de points d'arrêts intervient pendant l'été ou en début de rentrée scolaire, en fonction des ajustements liés aux inscriptions.

ACTIONS EN COURS

Adaptation du réseau et des points d'arrêts en fonction des besoins.

LA GESTION DES DÉCHETS



La collecte des déchets ménagers et assimilés est exercée dans sa totalité en régie par les services de la Communauté d'agglomération, qui assure ce service en 2016 dans ses 16 communes. La partie traitement est déléguée au syndicat TRIFYL, qui assure la gestion des déchèteries, des quais de transfert et des unités de traitement (déchets résiduels, déchets recyclables, biodéchets). Le verre est recyclé à la Verrerie Ouvrière d'Albi (VOA).

PRINCIPALES ACTIONS

Au cours de l'année 2016, une politique d'amélioration continue du service de collecte a été poursuivie. En complément, une action forte d'amélioration des performances de la collecte du verre a été menée, en collaboration avec Éco-Emballages.

- > plan d'amélioration de la collecte du verre d'un montant de 184 000 € HT soutenu à hauteur de 163 000 € HT par Éco-Emballages (il comprend notamment l'achat de 50 conteneurs aériens à verre et 55 000 € pour les actions de communication),
- > déploiement de 28 nouveaux conteneurs enterrés pour porter leur nombre en service à 259,
- > extension du système d'aide à l'exploitation par GPS à l'ensemble des 26 véhicules de collecte,
- > sélection d'une agence de communication pour l'élaboration d'un plan de communication et d'une charte graphique sur les déchets.

ACTIONS EN COURS

- > Poursuite des actions d'amélioration des performances de la collecte du verre.
- > Extension des collectes mécanisées à l'aide de bennes à grue.
- > Mise en œuvre du plan de communication.
- > Amélioration de la propreté des conteneurs enterrés et lutte contre les dépôts sauvages de déchets.

107 € TTC / habitant
= coût total du service de collecte
et traitement des déchets.

-5% de déchets produits
par rapport à 2010



LE PROGRAMME DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet s'est engagée dès 2011 dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) qui s'achève en 2017. Ce programme de prévention désormais obligatoire conduit la Communauté d'agglomération à redéfinir un nouveau programme pour une durée de 6 ans.

PRINCIPALES ACTIONS

Parmi les 13 actions du Plan Local de Prévention des Déchets, les plus importantes en termes d'impact sur la prévention des déchets sont les suivantes :

- > distribution d'autocollants « Stop Pub »,
- > distribution de composteurs individuels (5 500 depuis le début du programme),
- > distribution de composteurs collectifs,
- > distribution de gourdes aux jeunes sportifs pour éviter les bouteilles plastiques,
- > plan de sensibilisation pour la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- > participation à l'implantation des conteneurs textile.



ACTIONS EN COURS

- > Poursuite des actions engagées avec notamment 2 000 composteurs individuels distribués dans le cadre de l'appel à projet TEPCV et action de sensibilisation dans les écoles du territoire sur le gaspillage alimentaire et le compostage.
- > Action auprès des gros producteurs de déchets en général et de bio-déchets fermentescibles en particulier.



1 881 tonnes
de déchets annuels
en moins depuis 2010

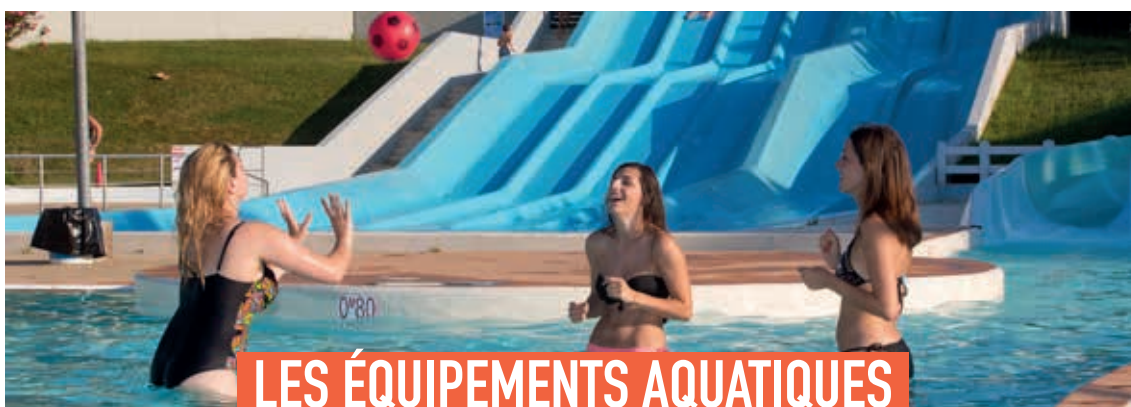
Coût du programme :

2,07 € TTC / habitant

333 kg
d'ordures ménagères
et assimilées / habitant

7.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS



LES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES ET LA PATINOIRE

Dès sa création en 2000, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a pris en charge la gestion de la piscine-patinoire L'Archipel, à Castres. Sa compétence s'est étendue dix ans plus tard à la piscine Caneton (Castres) et à la piscine de la Lauze (Mazamet) qui a fait en 2015 l'objet d'une démolition-reconstruction sur le même site.

La bonne gestion de ces équipements repose sur la prise en compte des différents utilisateurs (scolaires, clubs et grand public) et des différents usages (initiation, compétition, loisir et santé).

PRINCIPALES ACTIONS

Après l'ouverture du Centre aquatique de Mazamet en juin 2015, un effort d'harmonisation de la gestion des équipements sportifs communautaire a été réalisé. Il débouchera dès l'année prochaine sur une proposition de révision de l'offre tarifaire : les habitants de l'agglomération de Castres-Mazamet bénéficieront d'un tarif préférentiel sur les cartes d'abonnement et les activités. Une même carte permettra d'accéder indifféremment à l'un ou l'autre des équipements en fonction des désirs des usagers.

ACTIONS EN COURS

Extension de L'Archipel

Le projet de construction d'un bassin nordique doit venir compléter les équipements de L'Archipel. Après le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, une étude sera réalisée en 2017 dans le cadre de la Loi sur l'eau.

Maintenance et éclairage

Deux grosses opérations de maintenance seront réalisées en 2017 à L'Archipel : la réfection du revêtement du pentagliss (52 k€ HT) et le remplacement des éclairages de la halle piscine par des projecteurs à LED (35 k€ HT).



**3 piscines
et 1 patinoire**

418 627

personnes accueillies,
dont 261 060 publics,
77 472 scolaires
et 80 095 licenciés
de clubs

63 agents
titulaires, remplaçants
et saisonniers

1,14 M€
de recettes

3,97 M€
de dépenses
de fonctionnement

1,36 M€
d'investissement



LA BASE DE LOISIRS DES MONTAGNÈS

La Communauté d'agglomération gère cet équipement de loisirs aménagé autour d'un plan d'eau de 4 hectares. Ses services assurent l'entretien des espaces verts et des équipements toute l'année et la surveillance de la baignade tous les jours en juillet et août. Le fait marquant de l'année 2016 reste une forte tempête fin novembre qui a endommagé sérieusement le site : plus de 70 arbres de grande taille ont dû être enlevés, une partie des jeux doivent être remplacés.

■ ACTIONS EN COURS ■

- Travaux de mise en sécurité avec le remplacement du garde-corps sur le barrage.



LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU TARN

Depuis 2013, la Communauté d'agglomération participe au financement du Syndicat mixte départemental. Elle entend offrir aux élèves des communes de son territoire des conditions d'accès identiques à l'enseignement artistique.

Trois antennes du Conservatoire ainsi que son siège administratif sont présents dans l'agglomération :

- à Castres, le siège administratif et une antenne, situés dans les bâtiments mis à disposition par la commune,
- à Labruguière, une antenne située au sein du Rond-Point, équipement culturel géré par la commune,
- à Mazamet, une antenne située au sein de l'école du Gravas, gérée par la commune.

Dans le cadre d'une convention, le Conservatoire assure l'entretien et la gestion des bâtiments situés à Castres, la Communauté d'agglomération ayant en charge les travaux de grosses réparations.

622 289 €

de participation de la
Communauté d'agglomération

10 434 €

de travaux

■ PRINCIPALES ACTIONS ■

Travaux d'accessibilité et d'étanchéité sur les bâtiments situés à Castres (siège administratif et antenne).

■ ACTIONS EN COURS ■

Poursuite des travaux de façade et d'isolation sur les bâtiments du siège et de l'antenne de Castres.



Qu'elles datent de 1976, 1994 ou de 2012, les médiathèques de Castres, Mazamet et Labruguière ont pour mission d'informer, de former, de faciliter l'accès à la culture et aux loisirs culturels. Conformément à la charte de l'Unesco de 1994, les bibliothèques publiques doivent favoriser la découverte, l'échange et l'apprentissage, par la diversité des idées exposées.

Ces équipements culturels de proximité comptent plus de 6 650 inscrits actifs et ont accueilli 70 000 visites cumulées en 2016.

Ils mettent à la disposition de la population un fonds de 178 000 documents en libre accès, proposent des ateliers, rencontres et initiations, et offrent une large palette de services : WiFi, postes multimédia en libre accès, tablettes, liseuses...

propositions culturelles ont attiré de nombreux visiteurs dans les 4 établissements du réseau.

> Jap'In Tarn

Créée par les bibliothécaires de Mazamet en 2012, la manifestation « Jap'In Tarn » a accueilli le 23 octobre 2016 plus de 3700 personnes au palais des congrès de la ville. En 2017, l'ensemble du réseau des médiathèques contribuera à l'événement par une semaine entière dédiée à la culture manga.

PRINCIPALES ACTIONS

> Harmonisation des structures

Lors de cette première année de prise de gestion par la Communauté d'agglomération, les chantiers ont été nombreux : harmonisation des règlements intérieurs, tarification unique et choix stratégiques quant au devenir des collections inusitées.

> Animations

Dès le mois de novembre, le public était au rendez-vous pour le premier programme commun d'animations autour des arts et de la cuisine : exposition, projection, contes gourmands, ateliers dégustation, conférences et autres

ACTIONS EN COURS

2017 est l'année des projets, des services et des actions de médiation envers les habitants.

- > Nouvelle organisation en transversalité, résolutement tournée vers les services aux publics et le maillage du territoire, pour un égal accès de tous à la culture.
- > Renforcement des partenariats culturels, éducatifs et sociaux.
- > Définition et mise en œuvre d'une programmation culturelle en réseau : festival polars de Lisle sur Tarn en septembre, semaine « Jap'In Tarn » en octobre, « Mois du film documentaire » en novembre...



284 766

livres, CD, DVD prêtés



12 320

participants aux actions culturelles



353

événements culturels programmés



5 184

scolaires accueillis

L'ESPACE APOLLO MICHEL-BOURGUIGNON

La Régie Apollo a été mise en place au sein de l'Espace Apollo Michel-Bourguignon à compter du 1^{er} avril 2016, l'activité du premier trimestre de l'année 2016 étant assurée par l'association ACCORD.

Ses actions sont décomposées entre deux grands domaines :

➤ **la diffusion** : elle se présente essentiellement sous la forme de spectacles organisés par la Régie Apollo. La diffusion des spectacles présentée en général à l'Espace Apollo, peut faire l'objet également d'un partenariat soit avec une autre structure comme l'Adda du Tarn ou bien avec une collectivité comme dans le cas des programmes de spectacles décentralisés (La Route des Baladins).

➤ **l'éducation artistique** : elle est le fruit d'une collaboration avec les établissements scolaires (lycées, collèges, écoles) dans le cadre de projets spécifiques (Plan chorégraphique départemental et Parcours théâtre de l'Adda 81), ou ponctuels (travail de sensibilisation autour d'un spectacle ou d'une résidence d'artistes).

PRINCIPALES ACTIONS

L'Espace Apollo Michel-Bourguignon a proposé une programmation éclectique et de qualité, abordant toutes les facettes du spectacle vivant : théâtre, arts du cirque, danse, musique, ainsi qu'une programmation spécifique jeune public.

La scène a fait une large place aux compagnies régionales : Théâtre des 3T, Alex Lekouid, Cie Les Vagabonds, Cie Créature, Big Band du Tarn...

ACTIONS EN COURS

➤ Poursuite des partenariats avec les acteurs culturels et l'Éducation nationale afin d'assurer l'éducation artistique en direction des publics scolaires.

➤ Maintien d'une programmation diversifiée s'adressant à tous les publics.



2 186
spectateurs
806 scolaires
1380 tout public

14
spectacles

17
représentations





LO BOLEGASON

Labellisé Scène de Musiques Actuelles (SMAC) par le ministère de la culture, Lo Bolegason a pour vocation de favoriser le développement des musiques actuelles sur le territoire.

Il agit au travers de :

- > **la diffusion** avec l'organisation dans la salle de 525 places de concerts d'artistes reconnus et de groupes émergents,
- > **le soutien à la création** via l'accueil d'artistes en résidence,
- > **la mise à disposition de 4 studios** de répétition et d'un studio d'enregistrement aux pratiquants locaux,
- > **l'accompagnement de la pratique amateur** via la mise en place de dispositifs, d'ateliers, de rendez-vous ressources permettant d'apporter information, conseil et aide aux musiciens,
- > **la sensibilisation des publics** via des actions culturelles en partenariat avec des associations, des établissements scolaires et/ou en direction de public « empêché »,

La régie personnalisée Lo Bolegason dispose d'une équipe de 8 salariés et a de plus la charge et la gestion du bâtiment de 750 m². Elle est soutenue financièrement par la DRAC, le Conseil Régional Occitanie et le Conseil Départemental du Tarn.

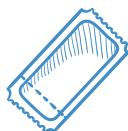
PRINCIPALES ACTIONS

Lo Bolegason a organisé du 27 au 29 octobre 2016 la seconde édition du festival « Les Primeurs de Castres » offrant une scène pour des premiers albums et a accueilli 15 groupes sur 3 jours. Les retours très positifs du public comme des partenaires permettent d'envisager d'implanter durablement cette manifestation unique dans le grand Sud de la France.

ACTIONS EN COURS

Mise à disposition par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet d'un bâtiment mitoyen à usage d'annexe.

- > Réflexion et étude sur la transformation de ces nouveaux locaux.
- > Développement de captations vidéo en condition concert.
- > Développement du studio d'enregistrement et mixage.



10 222
spectateurs

46
événements

1 784
heures de studio

8.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION



La compétence consiste à étudier tous projets et réaliser toutes actions pouvant concourir au développement de formations supérieures, réaliser et cofinancer les constructions et équipements universitaires, promouvoir le site d'enseignement supérieur-recherche-innovation, faciliter la vie des étudiants et leur intégration dans la cité...

Pour l'exercice de cette compétence, la Communauté d'agglomération s'appuie sur le Syndicat mixte constitué à cet effet avec le Conseil départemental du Tarn.

PRINCIPALES ACTIONS

L'effectif, qui s'accroît depuis 10 ans, a encore enregistré une hausse en 2016 : à la rentrée universitaire, Castres-Mazamet comptait 1 926 étudiants, répartis dans 20 établissements publics et privés. La moitié de cet effectif se répartit sur le campus de La Borde Basse, entre le lycée et les 3 établissements universitaires : IUT de l'Université Paul Sabatier, École d'ingénieurs ISIS de l'INU Jean-François Champollion, École supérieure d'audiovisuel de Toulouse de l'Université Jean-Jaurès. Après que deux opérations immobilières ont pu être pro-

grammées au Contrat de Projets Etat-Région : construction de La Maison de Campus et réhabilitation-restructuration des locaux de l'IUT, la réalisation de la première de ces opérations a été engagée fin 2016, pour une attribution des marchés au 1er semestre 2017 et le démarrage du chantier à l'été 2017.

À la fois centre de documentation universitaire et « learning centre », la Maison de Campus est mutualisée entre l'INU Jean-François Champollion, maître d'ouvrage, et l'IUT Paul Sabatier.

L'opération a été découpée en 2 tranches. Pour la tranche 1, le coût estimé est de 3,25 M€, plus les équipements à 130 k€.

En 2016, la Communauté d'agglomération, le Département et la Région ont décidé d'apporter leur financement pour que soit réalisée immédiatement la tranche 2, à savoir la salle polyvalente colloques-salle d'examens-activités

de vie étudiante. À ce jour, l'INU et l'État n'ont pas encore donné suite à cette proposition faite par les collectivités.

Depuis 2016, la Communauté d'agglomération et le Syndicat mixte ont apporté un soutien actif à des actions visant à développer l'appétence à la science et aux technologies chez les jeunes et l'esprit d'entrepreneuriat auprès des étudiants :

- > création du FabLab « INNOFAB », atelier de fabrication numérique équipé de machines-outils pilotées par ordinateurs, telles que découpe laser, imprimante sur film, scanners et imprimantes 3D ;
- > dynamique « TARN UP » impulsée à l'échelle départementale ;
- > diffusion du projet technopolitain « START-UP À L'ÉCOLE » dans les collèges et lycées, en concertation avec la DASEN du Tarn.



ACTIONS EN COURS

- > Ouverture d'une session de l'École Régionale du Numérique sur le territoire.
- > Concertation avec les entreprises pour le développement de l'offre de formations dans le domaine du numérique.
- > Engagement de l'étude de faisabilité pour l'implantation de l'antenne de Castres de l'ESAV dans son propre bâtiment.
- > Lancement d'un concours d'entrepreneuriat étudiant « Les étudiants créateurs de Castres-Mazamet ».
- > Actualisation du projet de développement du site pour la période 2017-2021.



3 filières

chimie, numérique, santé,
et des formations tertiaires



1926 étudiants



20 établissements
universitaires ou secondaires,
publics ou privés



50 % de boursiers
1/3 d'alternants

214 000 €

de participation annuelle de
la Communauté d'agglomération
et du Conseil départemental
pour le Syndicat mixte

LES RESSOURCES



- // LA COMMUNICATION
- // LES MARCHÉS PUBLICS
- // LES SYSTÈMES D'INFORMATION
- // LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)
- // LES RESSOURCES HUMAINES
- // LES FINANCES

LA COMMUNICATION

Le service communication assure d'une part la promotion du territoire, pour renforcer son attractivité en matière d'économie, d'emploi ou de formation, et d'autre part informe les habitants sur les services proposés par la Communauté d'agglomération.

Pour cela, le service communication réalise et diffuse des supports imprimés et numériques, assure une présence dans divers salons dont la Foire de Castres, participe à l'organisation d'événements comme l'Université d'été de la e-santé, la Semaine de l'étudiant... et assure un travail suivi en relations presse. Dans un souci de cohérence et d'efficacité, cette communication est articulée avec celles de Castres-Mazamet Technopole^{CEEI} pour le développement économique et l'innovation et du Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur.



PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

Création et actualisation des supports d'information pour les services aux habitants :

- > pour les équipements aquatiques : complexe de L'Archipel, Centre aquatique de Mazamet et base de loisirs du Lac des Montagnès,
- > pour le réseau de transport Libellus : fiches horaires, habillage des abribus et des poteaux d'arrêts...
- > pour le service transports scolaires : fiches horaires, dossiers d'inscription...
- > pour le service collecte des déchets : accompagnement de la réorganisation des modes de collecte (calendriers, adhésifs, mémos consignes de tri...), lancement de la campagne de communication "À m'en donné faut trier", actions de prévention des déchets (animations maxi-mini déchets...)

L'édition de guides pratiques pour faciliter l'accueil des touristes et des étudiants :

- > un guide d'accueil touristique et un guide de l'hébergement et de la restauration réalisés en partenariat avec les offices de tourisme qui les diffusent dans leurs lieux d'accueil et sur les foires et salons,
- > un guide de l'étudiant et un guide des formations proposées à Castres-Mazamet, pour renforcer l'attractivité du site et faciliter l'orientation et l'installation des nouveaux étudiants.

Le magazine de l'agglomération Pôles Sud, tiré à 46 000 exemplaires, distribué dans les boîtes aux lettres des 14 communes et consultable en ligne ; il est le lien entre la collectivité et les habitants.



Un stand à la Foire de Castres pour sensibiliser le public aux économies d'énergie et aux éco-gestes.



330 500 internautes
ont consulté le portail Castres-Mazamet

— ACTIONS EN COURS —

Pour soutenir l'action de la Communauté d'agglomération, plusieurs campagnes de communication sont mises en œuvre avec comme objectifs :

- ▶ l'attractivité économique de l'agglomération en accompagnant sa stratégie de marketing économique et ses actions de prospection : lancement d'une démarche de communication et d'actions de prospection digitale pour favoriser l'implantation d'entreprises sur le territoire de Castres-Mazamet,
- ▶ l'optimisation et la maîtrise des coûts du service collecte des déchets en informant les habitants sur les modes de collecte mis en place et en les sensibilisant à l'enjeu du tri des emballages recyclables, campagne sur les dépôts sauvages aux points de collecte : « Déposer à côté c'est pas fair-play », mise en ligne de la page Facebook @defidechetscastresmazamet,
- ▶ la mise en place d'une concertation sur le futur Pôle d'Echanges Multimodal de Castres pour présenter et partager les enjeux de ce projet avec les habitants et les usagers des transports,
- ▶ les soirées d'information et de démonstration de thermographie de façades pour sensibiliser les habitants aux pertes thermiques de leur logement.



Le chantier du Pôle d'Echanges Multimodal de Castres.

LES MARCHÉS PUBLICS

Depuis le 1^{er} septembre 2016, la mutualisation des services de commande publique de la Communauté d'agglomération et de la Ville de Castres a donné lieu à la création d'un Service de la Commande Publique Communautaire (SCPC). La création de ce service s'est concrétisée par la mise en commun de ressources humaines et logistiques. Par ailleurs, l'acquisition d'une solution logicielle commune a permis d'harmoniser la mise en forme, le suivi et la dématérialisation des procédures. Ce rapprochement a également conduit à une harmonisation des procédures de passation des marchés publics et notamment à l'adoption d'un règlement interne de passation des marchés publics à procédure adaptée.

Près de
100 marchés
conclus dont 24 en groupement de commandes
pour + de 5 M€
d'engagement de dépenses

LES SYSTÈMES D'INFORMATION

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet assure la maintenance et le développement des ressources informatiques de ses différents services (Espace Ressources, médiathèques, Archipel, Centre aquatique de Mazamet...) ainsi que des services de la Ville de Castres, dans le cadre de la mutualisation.

Parmi ses tâches figure :

- l'acquisition et la mise en œuvre du matériel : infrastructures serveurs, postes de travail, systèmes d'impression, téléphonie fixe et mobile ;
- la gestion des réseaux, de leurs extensions et de leurs configurations : réseaux fibre optique, réseaux ADSL, réseaux pour les entreprises, réseaux sans fil (Wifi) ;
- la gestion des infrastructures serveurs, du Plan de Reprise d'Activité (PRA), des sauvegardes journalières des données, de la sécurité ;
- l'aide à la définition des besoins des services métiers pour leur informatisation, gestion du portefeuille de projets informatiques, gestion des applications et leurs évolutions ;
- le maintien en Condition Opérationnelle de l'ensemble du Système d'Information ;
- la gestion du parc informatique, du parc téléphonique, du parc des systèmes d'impression (y compris les photocopieurs) ;
- la gestion des Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) ;
- l'atelier de reprographie : impressions volumineuses et façonnage ;
- la gestion des droits d'accès et des profils utilisateurs ;
- le dépannage et l'aide aux utilisateurs.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

- Mutualisation et organisation du service pour faire face aux nouveaux enjeux.
- Interconnexion des réseaux de la Communauté d'agglomération et de la Ville de Castres
- Mise en place d'un Plan de Reprise d'Activité : l'infrastructure de production est commune et située au Téléport. Une infrastructure de secours, synchronisée toutes les 10 minutes, est installée dans la salle serveurs de l'Hôtel de Ville de Castres. Cette action sera finalisée en 2017.
- Mise en place d'applications structurantes : PostOffice (gestion du courrier) ; AIRS Délib (gestion des assemblées, des délibérations, des décisions) ; Octime (gestion des temps travaillés, des absences).
- Recrutement d'une directrice adjointe, responsable du Pôle Applicatif et du SIG.

ACTIONS EN COURS

- Mise en œuvre du logiciel des marchés publics, hébergement de celui de Mazamet (coût à la volumétrie).
- Consultation et mise en œuvre d'un réseau sans fil (Wifi).
- Étude des besoins pour la mise en place de logiciels (travail collaboratif, Système d'Information Voyageur pour le PEM de Castres, applications mobiles en direction du public) ou l'évolution de logiciels existants (évolutions réglementaires AIRS Délib, Octime).
- Étude et mutualisation des SIG de la Communauté d'agglomération et de la Ville de Castres.
- Extension des services communs aux communes de l'agglomération en fonction de leurs demandes.

Ville de Castres :

504 postes informatiques
42 sites réseaux
11,35 To d'espace disque
44 serveurs
580 téléphones fixes
247 téléphones mobiles



Communauté d'agglomération :

168 postes informatiques
17 sites réseaux
3,79 To d'espace disque
16 serveurs
261 téléphones fixes
90 téléphones mobiles
33 entreprises connectées

LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Le Système d'Information Géographique (SIG) de la Communauté d'agglomération déploie l'outil cartographique « arcOpole » auprès des 3 intercommunalités et 49 communes composant le SCoT. Cet outil permet la visualisation, la consultation et la mise à jour des données par les utilisateurs.

Le SIG en assure l'administration, développe des solutions métiers et modélise l'ensemble des couches de données en fonction des besoins utilisateurs.

Données disponibles :

> Données fond de plan (gestion SIG)

Données cadastrales, d'urbanisme, services de l'État et IGN.

> Données intercommunales (gestion EPCI)

Données relevant des compétences EPCI : ordures ménagères, transport, habitat, économie, EPFL...

> Données communales (gestion communes)

Données réseaux, cimetière, élection, voirie, scolaire, adressage...

Mise en place de passerelles entre le SIG et les logiciels de gestion existants :

> NetADS Autorisation droit des sols

> GESBAC Gestion des ordures ménagères

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

- > Migration de la base de données vers un produit plus performant.
- > Mise en place d'un nouvel outil cartographique « arcOpole » (accessible via internet).
- > Formation des utilisateurs aux nouvelles solutions mises en place :
 - Manipulation de base et exploitation
 - Approches sur les possibilités offertes
 - Débat sur les orientations futures de l'outil
- > Mise à disposition des données à des intervenants extérieurs (BE, DDT, SDIS, VEOLIA...).

ACTIONS EN COURS

- > Mise au format CNIG des données d'urbanisme pour leur publication sur le « Géoportail de l'urbanisme ».
- > Création de sites « grand public » permettant la diffusion de données cartographiques (via arcOpole) au public.
- > Mutualisation progressive des serveurs de données avec le SIG de la Ville de Castres (simplification des procédures et gestion des ressources).
- > Portabilité : étude pour le déploiement du SIG vers des solutions mobiles (smartphones, tablettes numériques...).



12 000 €
d'investissement
pour les nouveaux logiciels



21 000 €
de fonctionnement pour le transfert
de compétences pour l'équipe SIG



500
utilisateurs
permanents
se connectent
à « arcOpole »



250
utilisateurs
formés (élus,
agents municipaux,
techniciens EPCI)

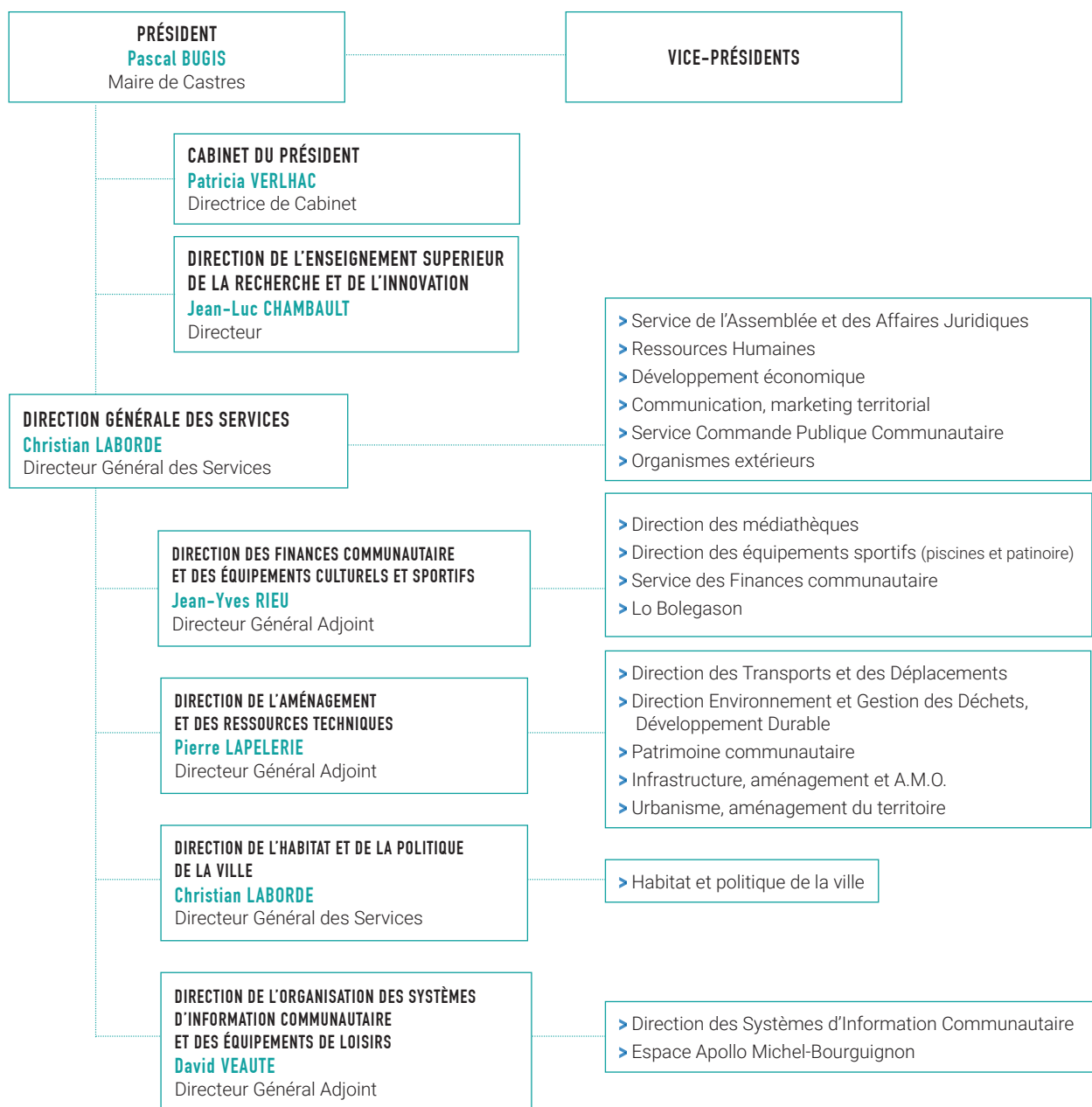


30
thématiques
disponibles
(Spac, espaces
verts, foncier...)

RESSOURCES HUMAINES

ORGANISATION DES SERVICES

L'organisation des services de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est structurée autour de 6 directions, confiées au Directeur Général des Services et à 3 Directeurs Généraux Adjoints (à temps non complet) suivant l'organigramme schématique ci-dessous :



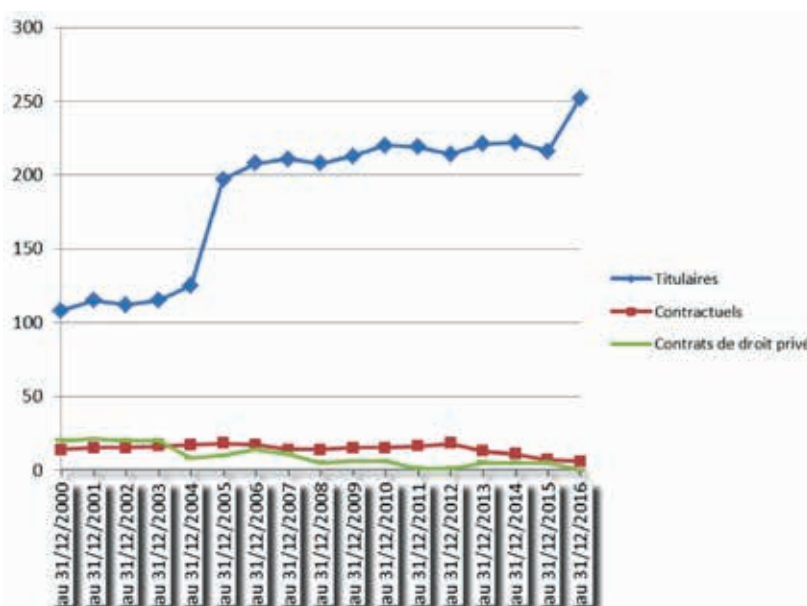
Au 31 décembre 2016, les 258 agents permanents (252 titulaires, 6 contractuels) de la Communauté d'agglomération étaient répartis dans les 6 directions comme suit :

- > Direction Générale des Services (19)
- > Direction des Finances et des Équipements Culturels et Sportifs (76)
- > Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques (135)
- > Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville (4)

- > Direction de l'organisation des Systèmes d'Information Communautaire et des Équipements de loisirs (21)
- > Direction de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (3)

S'ajoutent à ces effectifs, les agents contractuels non permanents (75 agents au 31/12/2016) recrutés pour assurer le remplacement d'agents titulaires indisponibles ou pour renforcer ponctuellement les services en période de surcroît d'activité.

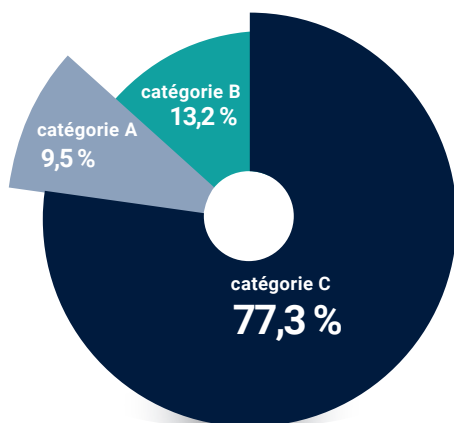
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS DE 2000 À 2016



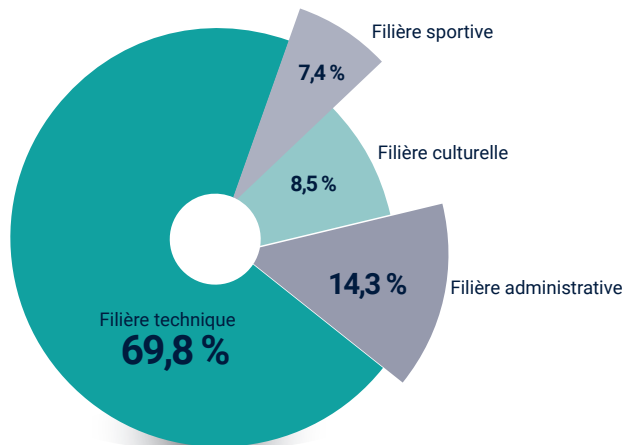
2001 : transfert des agents de l'Archipel et de la régie des transports Libellus
 2005 : transfert des agents de la collecte des déchets ménagers à la CACM
 2016 : transfert des agents des médiathèques, du Service Informatique de la Ville de Castres pour la création de la Direction des Systèmes d'Information Communautaire ; et transfert à la Ville de Castres de 2 agents pour la création du Service de Commande Publique Communautaire.

Par rapport à 2015 l'effectif des agents permanents titulaires est en augmentation en raison des transferts réalisés.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PERMANENTS PAR CATÉGORIE



RÉPARTITION DES AGENTS PERMANENTS PAR FILIÈRE



La moyenne d'âge tous services confondus est de 48 ans.

LA FORMATION

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet poursuit la mise en place des actions de formation pour la prévention de la santé sur le lieu de travail et l'amélioration des conditions de travail, dans l'objectif de limiter l'absentéisme.

Comme chaque année, un plan de formation a été élaboré. La priorité est donnée aux formations nécessaires

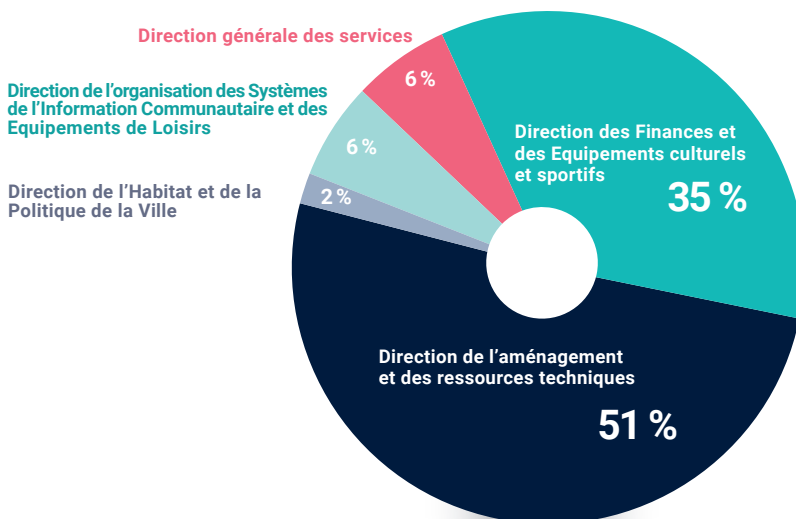
au bon fonctionnement des services, réglementairement obligatoires en hygiène et sécurité, ainsi qu'à celles visant à améliorer l'adaptation de l'agent au poste ou aux nouvelles technologies.

Les actions de formation aux secours à personnes (Prévention et Secours Civiques, Sauveteurs et Secouriste du Travail, ...) ont été reconduites en 2016.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES D' ACTIONS DE FORMATION PAR AXE ET PAR DIRECTION

Axe de formation	Direction Générale des Services	Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	Direction des Finances et des Equipements Culturels et Sportifs	Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques	Direction de de l'Habitat et de la Politique de la Ville	Direction de l'organisation des Systèmes d'Information Communautaire et des Equipements de Loisirs
Formations Hygiène - sécurité	22	0	144	219	6	21
Formations d'adaptation des agents aux évolutions technologiques	4	0	13	3	1	7
Formations visant à parfaire l'adaptation des agents à leur poste ou liées à un projet professionnel	9	0	29	48	2	4
Préparations concours/ examens	0	0	1	6	0	0
Formations d'intégration	0	0	1	1	0	2

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES D' ACTIONS DE FORMATION PAR SERVICE

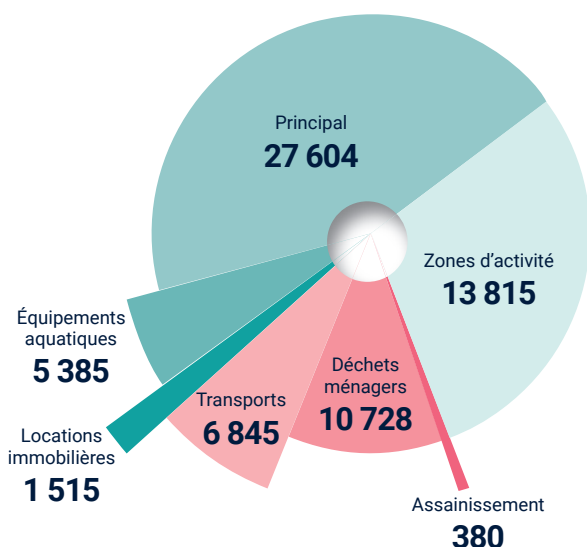


INSTANCES PARITAIRES

- ▶ le Comité Technique s'est réuni le 21 juin 2016 et le 29 novembre 2016,
- ▶ le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail s'est réuni le 8 mars 2016 et le 29 novembre 2016,
- ▶ la Commission Administrative Paritaire s'est réunie au Centre de Gestion du Tarn le 8 mars 2016 et le 23 juin 2016.

LES FINANCES

Afin d'offrir une lisibilité et un meilleur de suivi de la gestion des compétences comme des grands équipements, le budget de la Communauté d'agglomération comprend un budget principal et 12 budgets annexes, d'activités administratives ou industrielles et commerciales. Leurs dépenses totales consolidées s'élèvent à 66,3 millions d'euros qui se répartissent par secteur d'activité de la manière suivante :



BUDGETS CONSOLIDÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(fonctionnement et investissement)

Dépenses :
66 273 milliers d'euros

BUDGET PRINCIPAL

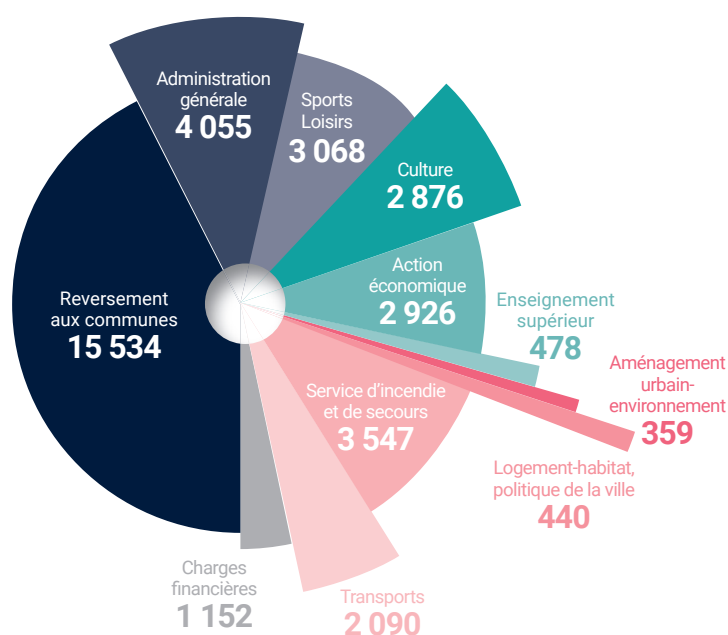
Le budget principal de la Communauté retrace essentiellement les charges et produits afférents au développement économique, à l'enseignement supérieur-recherche-innovation et infrastructures de communication.

FONCTIONNEMENT

En 2016, la Communauté a consacré 42,5% de ses dépenses de fonctionnement en versements aux communes et 57,5% en charges propres. Hors charges financières, ce sont 19,8 M€ qui sont consacrés à l'exercice effectif des compétences ; ces charges sont en croissance de près de 5% par rapport à 2015. Les dépenses de fonctionnement se répartissent par activité dans le graphique ci-contre, étant précisé que les dépenses de personnel et des charges générales sont regroupées dans le poste Administration générale.

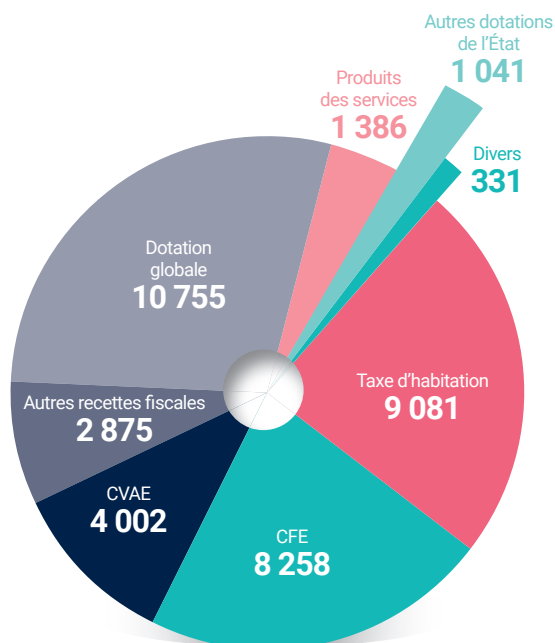
BUDGET PRINCIPAL

Répartition des dépenses de fonctionnement :
36 524 milliers d'euros



RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

37 729 milliers d'euros



Pour financer ces dépenses, les principales ressources de la Communauté d'agglomération proviennent de la fiscalité :

- des ménages avec la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB),
- des entreprises à travers la cotisation foncière économique (CFE), la contribution sur la valeur ajoutée (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et l'imposition forfaitaire sur les réseaux (IFER),
- des dotations de l'État avec essentiellement la dotation globale de fonctionnement (DGF).

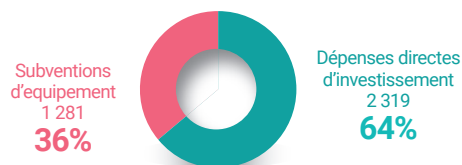
En 2016, les ressources ont progressé de 0,3% rapport à 2015 soit +0,1 M€ dans un contexte de dégradation d'évolutions défavorables des dotations et de la fiscalité :

- les dotations de l'État ont fortement diminué avec -1 M€ soit - 7,5%,
- le produit de la fiscalité a stagné sur un an principalement à cause de la baisse du produit de CVAE et des mesures fiscales en faveur des quartiers classés en politique de la Ville, la Communauté ayant maintenu ses différents taux.

ÉQUIPEMENT

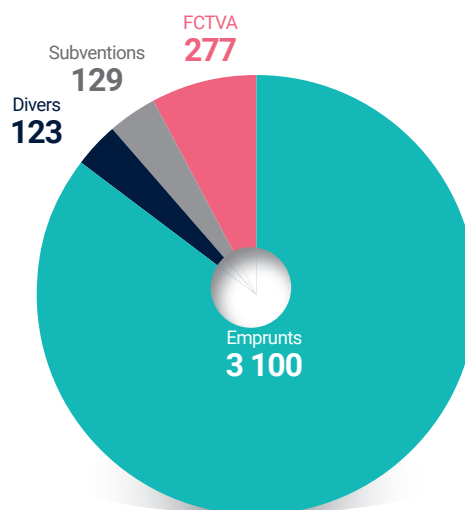
Les dépenses d'équipement pour le seul budget principal se sont élevées à 3,7 millions d'euros. Les principales opérations d'investissement sont identifiées dans le budget par le biais d'opérations budgétaires spécifiques pour un montant total en 2016 de 2,7 M€, consacré pour l'essentiel à l'entretien programmé des zones d'activité et au soutien des projets d'équipement portés par des tiers publics et privés (établissement publics, communes, entreprises et particuliers) grâce au versement de subventions d'équipement. L'effort d'équipement de la Communauté d'agglomération s'apprécie donc par l'addition des dépenses directes d'investissement et des subventions d'équipement.

COMPOSITION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT EN MILLIERS D'EUROS



RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

3 629 milliers d'euros



Les dépenses réalisées en section d'investissement correspondent au cumul des dépenses d'équipement auxquelles s'ajoutent le remboursement du capital de la dette et les autres charges financières pour un total de plus de 4,9 M€.

Le financement de l'équipement repose essentiellement sur l'autofinancement, l'emprunt et le Fonds de compensation de la TVA mais aussi sur des subventions versées par l'État, le Conseil régional dans le cadre du contrat régional unique et le Département dans le cadre du contrat Atouts Tarn.

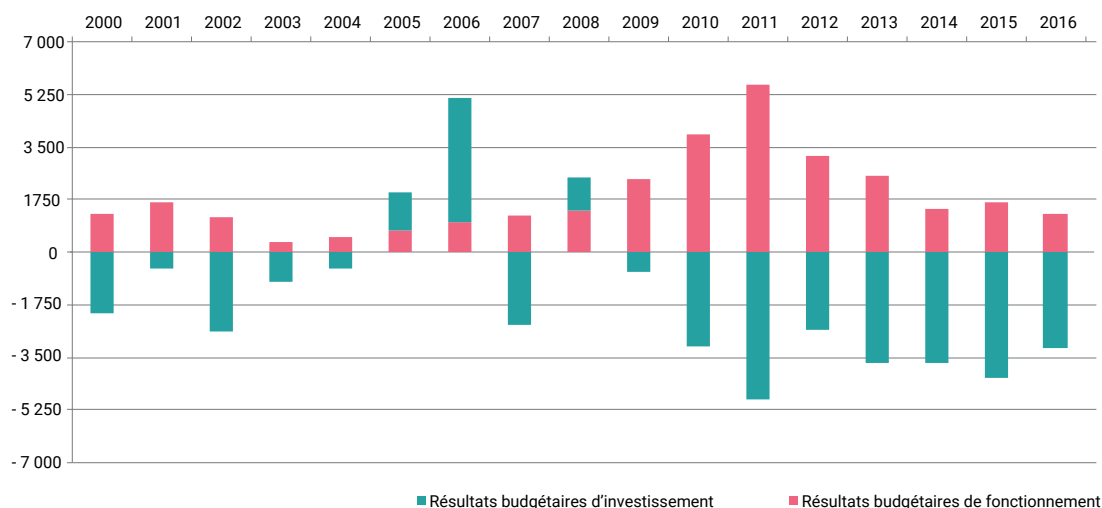
Financement de l'équipement en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
État	-	-	223	16	4	45	131
CRU & Atout Tarn	-	371	370	474	-	-	-
Autres subventions	208	-	3	37	-	150	-
Subventions	208	371	596	527	4	195	131
FCTVA	507	413	207	578	461	484	277
Emprunts	623	0	0	0	700	1 700	3 100
Autres	170	267	123	130	99	97	121
Autofinancement	-	-	-	4 492	2 990	2 158	-
Total des recettes	1 508	1 052	926	5 727	4 254	4 634	3 629

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

Sur la période 2000-2016, les résultats budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des comptes administratifs ont évolué comme indiqué dans le tableau :

Soldes budgétaires en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Section de fonctionnement	+4 457	+6 352	+3 676	+2 928	+1 630	+1 919	+1 442
Section d'investissement	-3 576	-5 608	-2 926	-4 195	-4 212	-4 783	-3 626

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS PAR SECTION

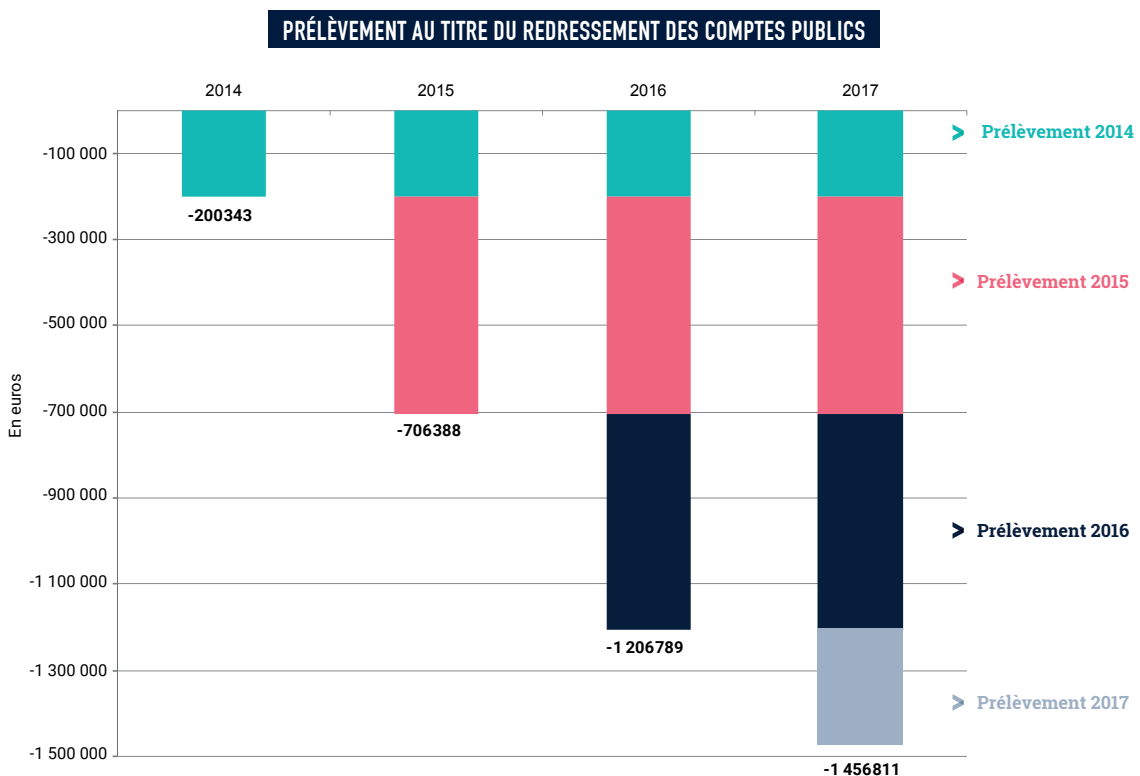


Le résultat de fonctionnement 2016 s'élève à 1,4 M€ et le résultat d'investissement à - 3,6 M€.

1) Section de fonctionnement

Produits et charges de fonctionnement en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes de fonctionnement	34 253	36 026	36 581	37 603	37 176	37 599	37 729
Fiscalité	19 668	20 823	21 872	22 854	23 318	24 260	24 216
Dotations	13 965	14 456	13 982	13 583	13 220	12 752	11 797
Autres	620	747	727	1 166	638	587	1 492
Dépenses de fonctionnement	31 352	32 561	33 240	33 972	34 852	35 752	36 525
Personnel	2 526	2 633	2 626	2 962	3 099	3 264	4 660
Subventions	7 642	7 906	7 950	8 979	9 434	9 628	9 746
Charges de gestion	1 716	1 880	1 627	1 401	1 352	1 605	2 075
Atténuations de charges	17 585	18 027	17 489	16 841	16 946	16 863	15 534
<i>dont attribution de compensation</i>	15 297	15 297	14 763	14 111	14 111	14 111	12 783
<i>dont dotation solidarité communautaire</i>	2 256	2 256	2 256	2 256	2 256	2 256	2 256
Intérêts de la dette	1 258	1 267	1 321	1 305	1 264	1 264	1 152
Autres	625	848	2 227	2 484	2 757	3 128	3 358

Il convient de souligner que depuis 2014, l'État opère un prélèvement sur la dotation globale de fonctionnement atteignant 1,5 million d'euros.



1) Section d'investissement

Section d'investissement en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes d'investissement	1 508	1 052	926	1 234	1 265	2 476	3 629
Dotations et participations	885	1 052	926	1234	565	776	529
Emprunts réalisés	623	0	0	0	700	1 700	3 100
Dépenses d'investissement	5 643	4 557	4 262	6 884	4 904	4 599	4 904
Acquisitions, travaux et subventions	5 022	3.896	3 572	6 162	4 158	3 775	3 986
Capital de la dette	621	661	690	722	746	824	918

Afin d'apprécier l'ensemble des dépenses d'équipement de la Communauté d'agglomération, il convient d'ajouter aux 3,6 M€ de dépenses du budget principal, les 3,5 M€ comptabilisés dans le cadre des budgets annexes :

Dépenses d'équipement en milliers d'euros	2016
Budget principal	3 600
Équipements aquatiques	957
Déchets ménagers	2 044
Transports	249
ZAC	41,1
Divers	218
TOTAL	7 109

BUDGETS ANNEXES

ZONES D'ACTIVITÉ

Outre les crédits affectés à l'entretien et à la réhabilitation des zones d'activité dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement des zones d'activité du budget principal, 7 budgets annexes identifient les opérations d'aménagement en cours faisant l'objet d'une comptabilisation de stock.

Les principaux investissements ayant été effectués les années précédentes, les dépenses d'équipement réalisées en 2016 ont été faibles (41 K€).

Au 31 décembre 2016, la dette des budgets ZA s'élève à 2,9 M€ (-0,2 M€ / 2015).

Immobilier d'entreprises en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Solde d'exploitation	+129	+379	+364	+108	+45	+35	+12
Affectation à l'investissement	0	0	-233	0	-32	0	0
Résultat d'exploitation reporté après affectation	+129	+379	+131	+108	+13	+35	+12

Au 31 décembre 2016, la dette du budget Locations immobilières (ex ICIC) s'élève à 3,1 M€ (-0,3 M€ / 2015).

IMMOBILIER D'ENTREPRISES

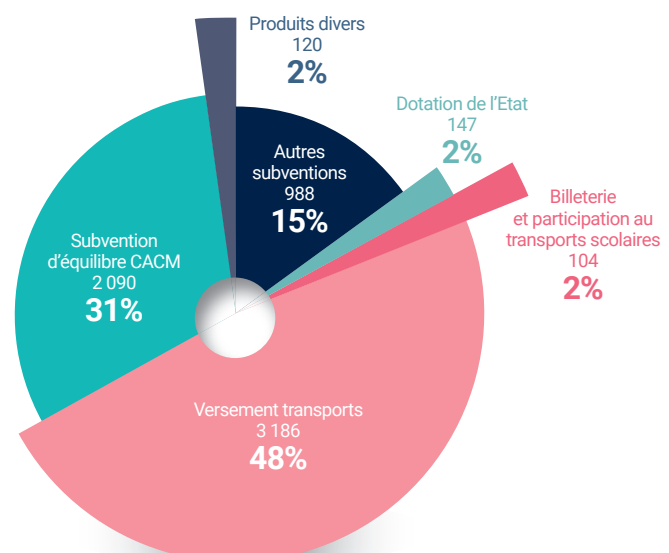
Ce budget, dont l'objet est la gestion locative de l'ensemble des immeubles de la Communauté sous forme de location simple, en hôtel tertiaire ou en pépinière, a généré en 2016 un chiffre d'affaires d'environ 0,5 M€ et bénéficié d'une subvention d'équilibre du budget principal de 0,3 M€ ; l'investissement s'élevant à 0,2 M€. Le budget présente un résultat d'exploitation excédentaire et une section d'investissement déficitaire.

TRANSPORTS LIBELLUS

Ce budget est consacré aux transports urbains Libellus et Mobi-Libellus et aux transports scolaires. Le financement de ce budget est assuré à la fois par le produit du versement transport (3,2 M€) et par une participation du budget principal, à hauteur de 2,1 M€.

en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Versement transports	2 971	3 011	3 050	3 105	3 179	3 072	3 186
Participation du budget principal	182	445	1 139	1 139	1 745	2 090	2 090

BUDGET TRANSPORTS
Répartition des recettes d'exploitation :
6 633 milliers d'euros



En 2016, les dépenses d'équipement de l'ordre de 0,2 M€ ont concerné l'acquisition de matériels et la poursuite du programme de mise aux normes d'accessibilité des arrêts de bus.

Le résultat de fonctionnement en 2016 est excédentaire.

Régie Libellus en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Solde d'exploitation	+1 256	+1 187	+773	+760	+556	+795	+756
Affectation à l'investissement	-127	-565	-59	0	0	-163	-173
Résultat d'exploitation reporté	+ 1 129	+ 623	+714	+760	+556	+632	+583

Au 31 décembre 2016, la dette du budget Transports s'élève à 0,8 M€ (-0,2 M€).

ASSAINISSEMENT

Ce budget comptabilise le coût de fonctionnement de la station d'épuration par lagunage aéré située près de la ZAC du Causse. Le résultat de fonctionnement en 2016 est excédentaire.

Assainissement en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Résultat de fonctionnement	+104	+ 143	+244	+224	+262	+368	+248
Affectation à l'investissement	-38	-16	-83	0	0	0	0
Résultat de fonctionnement reporté	+66	+127	+161	+224	+262	+368	+248

Au 31 décembre 2016, la dette du budget Assainissement s'élève à 0,1 M€ (-0,1 M€ / 2015).

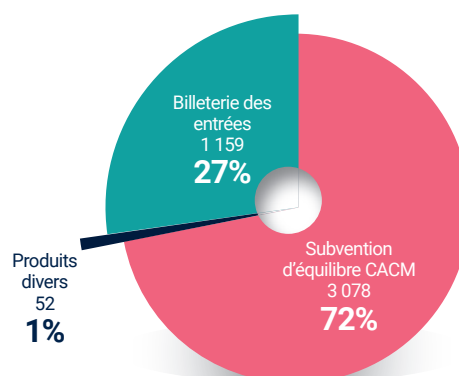
PISCINES ET PATINOIRE

Ce service public administratif dispose d'un budget annexe identifiant les charges et les produits de la piscine-patinoire de L'Archipel et des piscines de Mazamet et « Caneton » de Castres. Le budget principal a contribué à l'équilibre de ce budget à hauteur de 3 M€ comme en 2015.

En 2016, les dépenses d'équipement avec 1 M€ ont fortement régressé par rapport à 2015 en raison de la fin de la construction de la piscine de Mazamet.

BUDGET ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

Répartition des recettes de fonctionnement :
4 290 milliers d'euros



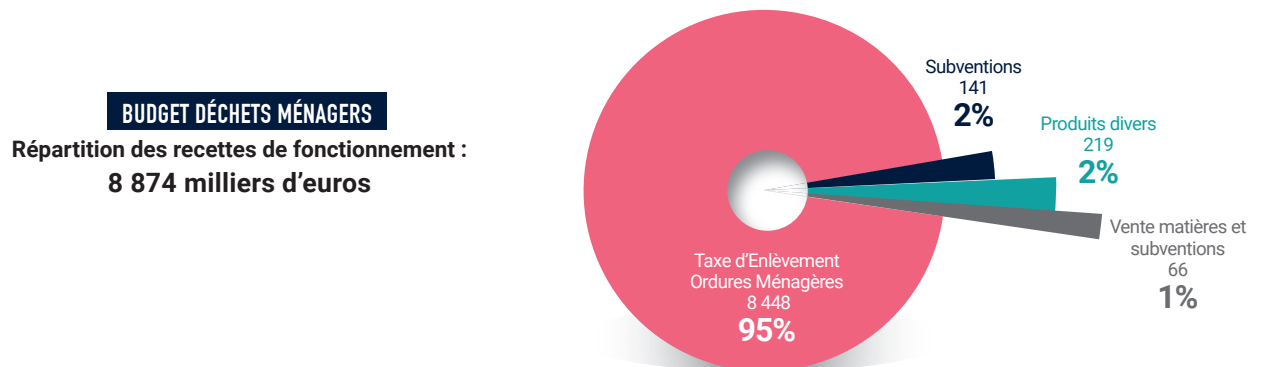
Le résultat de fonctionnement présente un excédent.

Équipements aquatiques en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Résultat de fonctionnement	+ 256	+ 532	+715	+813	+1 213	+1 443	+1 547
Affectation à l'investissement	0	0	-305	0	0	-249	-593
Résultat de fonctionnement reporté	+ 256	+ 532	+410	+813	+1 213	+1 194	+954

Au 31 décembre 2016, la dette du budget Équipements aquatiques s'élève à 12,8 M€ (-0,5 M€/2015).

DÉCHETS MÉNAGERS

Ce service public administratif, qui identifie les charges et les produits de collecte et du traitement des ordures ménagères, est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dont les taux sont votés en fonction des 17 zones de collecte.



En 2016, le montant des dépenses d'investissement est de l'ordre de 1M€. Le résultat de fonctionnement présente un excédent.

Déchets ménagers en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Résultat de fonctionnement	+848	+ 1 283	+1 494	+1 586	+1 001	+1 138	+1 302
Affectation à l'investissement	-215	-603	-798	-1 182	-270	-319	-344
Résultat de fonctionnement reporté	+633	+ 680	+696	+404	+731	+819	+958

Au 31 décembre 2016, la dette du budget Déchets ménagers s'élève à 4,4 M€ (-0,3 M€).

NB : Le budget annexe Espace Ressources a été supprimé à la fin de l'exercice 2016, ce bâtiment n'abritant désormais que les services de la Communauté et des organismes associés.

LE BILAN CONSOLIDÉ

Le bilan de la Communauté intègre les valeurs comptables du district, des transferts des communes membres et du développement de ses propres compétences.

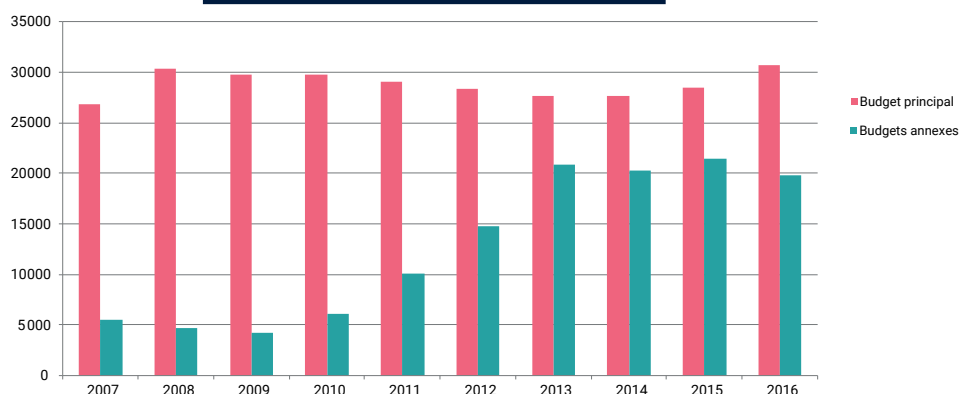
L'augmentation de la valeur de l'actif provient des travaux sur les équipements communautaires (zones d'activité, équipements, voirie...) comme des subventions d'équipement versées à des tiers.

Actif net au 31 décembre	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
En millions d'euros	125,2	134,4	140,9	152,3	164,5	171,2	177,4	178,0

Les mouvements au passif sont essentiellement dus à l'évolution de la dette déterminée en fonction des besoins de financement dans le cadre d'une gestion optimale de la trésorerie.

Capital restant dû au 31 décembre	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
En millions d'euros	34,0	35,8	39,1	43,1	48,4	47,9	49,9	50,4

DETTE EN CAPITAL AU 31/12 EN MILLIERS D'EUROS

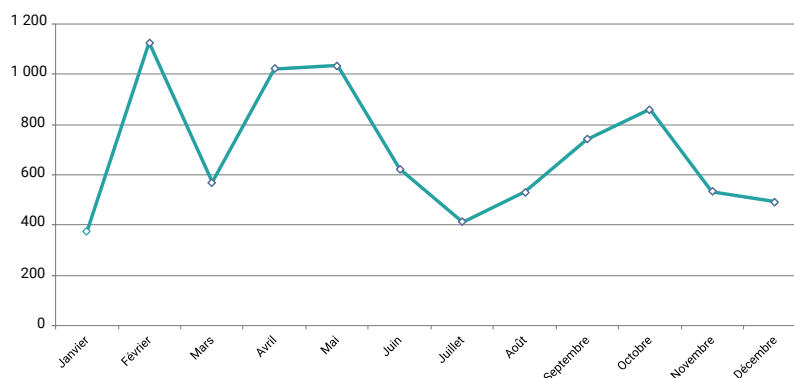


TRÉSORERIE

Depuis 2009, le niveau de trésorerie reste faible conformément à l'objectif de trésorerie zéro obtenu grâce à une faible mobilisation d'emprunt et au recours des lignes de trésorerie.

Trésorerie en millions d'euros	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Compte 515 au 1 ^{er} janvier	1,10	0,10	0,02	0,07	0,04	0,00	1,30	0,4
Compte 515 au 31 décembre	0,10	0,02	0,07	0,04	0,00	1,30	0,4	0,5

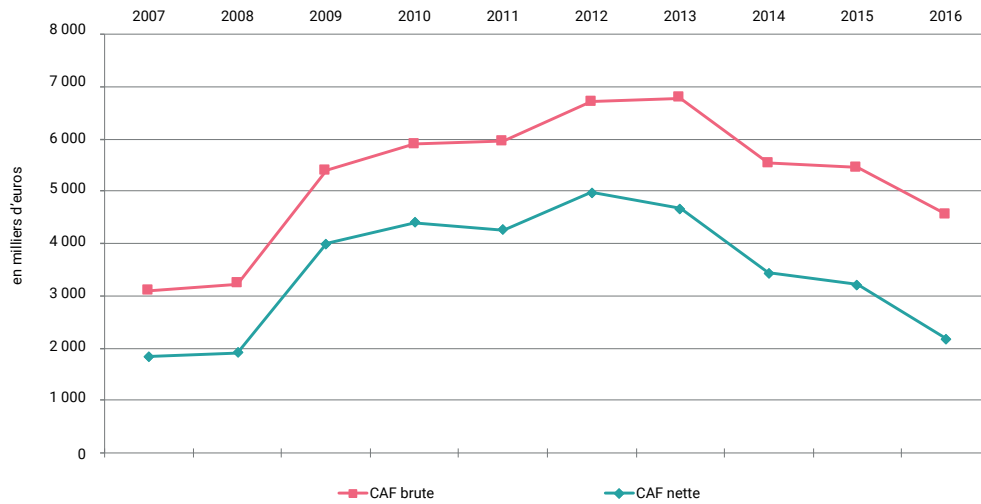
2016 - ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE MOYENNE MENSUELLE EN MILLIERS D'EUROS



AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement consolidée (CAF) est en baisse depuis 2013 essentiellement en raison des diminutions des dotations au titre du redressement des comptes publics (cf. supra) mais aussi des compensations fiscales versées par l'État.

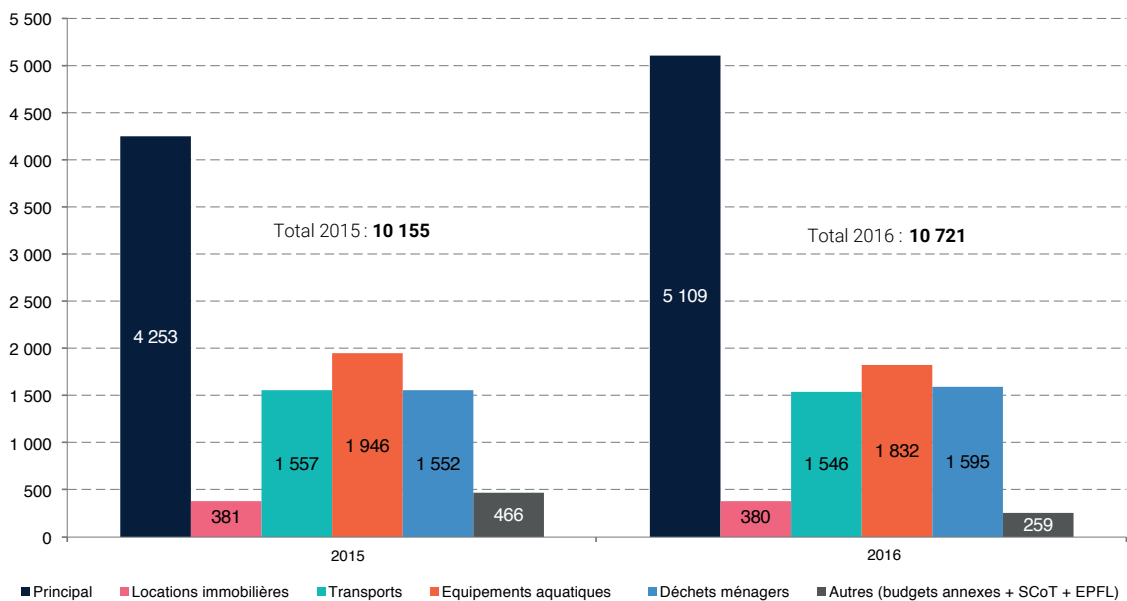
BUDGETS CONSOLIDÉS - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT



ACTIVITÉ DU SERVICE

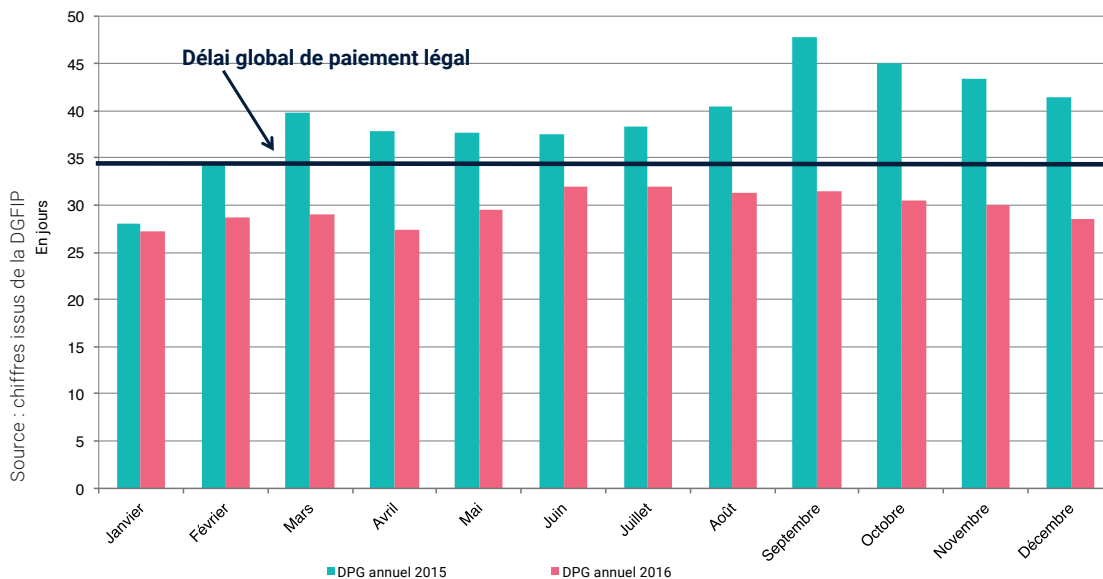
Le nombre de mandats émis par la Communauté d'agglomération en 2016 (10 721) est en augmentation par rapport à 2015 (10 155) suite au transfert de gestion des médiathèques de Castres, Mazamet et Labruguière, ainsi que de la création d'un Service des Systèmes d'Information Communautaire (SSIC) au 1^{er} janvier 2016. S'agissant des délais de paiement, ils sont en très nette diminution en 2016, et très rarement supérieurs au seuil légal. La durée moyenne s'est d'ailleurs réduit de 39,28 jours en 2015 à 29,77 en 2016.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MANDATS ÉMIS PAR LA CACM



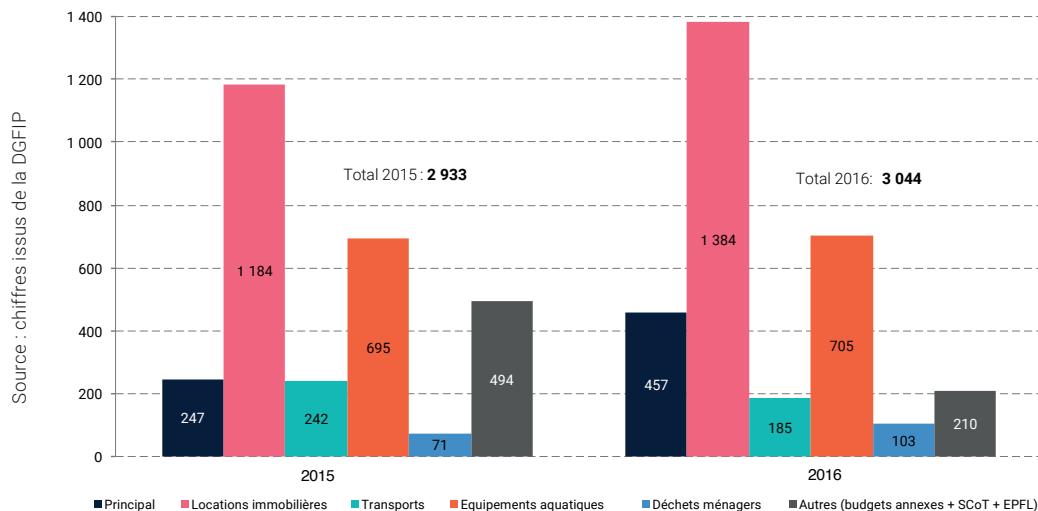
Source : chiffres issus de la DGFIP

ÉVOLUTION DU DÉLAI GLOBAL DE PAIEMENT DES MANDATS (BUDGET PRINCIPAL)



S'agissant des délais de paiement, ils sont en très nette diminution en 2016, et très rarement supérieurs au seuil légal. La durée moyenne s'est d'ailleurs réduite de 39,28 jours en 2015 à 29,77 en 2016.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TITRES ÉMIS PAR LA CACM



En ce qui concerne le nombre de titres émis par la Communauté d'agglomération, on constate également une augmentation (2 933 en 2015 et 3 044 en 2016).

ÉVOLUTION DES DÉLAIS DE RECOUVREMENT (BUDGET PRINCIPAL)



En parallèle, les délais de recouvrement sont en diminution. La durée moyenne de recouvrement est de 24,63 jours en 2016, contre 28,86 en 2015.

LEXIQUE FINANCIER ET BUDGÉTAIRE

• **Compte administratif :**

Le Compte administratif est le document qui retrace, par rapport aux prévisions autorisées par l'assemblée délibérante (Budget Primitif + Décisions Modificatives), les opérations réalisées au cours de l'exercice et fait apparaître le résultat de clôture.

• **Compte de gestion :**

Le Compte de gestion est le document dans lequel le comptable de la Communauté d'agglomération (receveur) présente l'ensemble des opérations comptables auxquelles il a procédé durant le dernier exercice clos.

• **Section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement du budget enregistre les opérations courantes telles que les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté d'agglomération (dépenses de personnel, frais de gestion, frais financiers...). Pour les budgets annexes, la section de fonctionnement comprend les charges relatives à l'enlèvement des ordures ménagères, à la gestion du service public de transports en commun, à la gestion des équipements sportifs et de loisirs, à l'exploitation de bâtiments industriels propriété de la Communauté d'agglomération.

• **Section d'investissement :**

La section d'investissement du budget retrace les opérations relatives au patrimoine de la Communauté d'agglomération (détenu en propre ou mis à disposition par les Communes) ou en direction de tiers. Ces opérations concernent notamment les biens mobiliers, immobiliers détenus par la Communauté d'agglomération (travaux dans les zones d'activité...), ses créances et ses dettes (remboursement en capital de la dette, souscription d'emprunt) ou les subventions d'équipement versées à des tiers.

• **Opérations réelles (dépenses/recettes) - Opérations d'ordre (dépenses/recettes) :**

Les opérations budgétaires sont composées d'opérations réelles et d'opérations d'ordre. Ces dernières correspondent à des jeux d'écritures n'impliquant ni encaissement ni décaissement. L'analyse du Compte administratif se base donc sur des flux réels.

• **Épargne brute :**

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent contribue aux besoins de financement de la section d'investissement. L'épargne brute mesure donc la capacité de la Communauté d'agglomération à rembourser sa dette et à autofinancer une partie de ses investissements. Cette notion peut être rapprochée de celle de capacité d'autofinancement.

• **Épargne nette :**

L'épargne nette est égale à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle correspond donc à l'excédent des recettes de fonctionnement qui sert à financer les dépenses d'investissement.

• **Encours de dette ou capital restant dû :**

Il s'agit du stock de dette détenu à un moment donné : l'encours au 31 décembre est égal à l'encours constaté au 1er janvier, diminué des remboursements d'emprunts et augmenté des emprunts contractés durant l'exercice.

• **Lignes de trésorerie :**

Il s'agit de crédits de trésorerie à court terme qui ont une durée de vie inférieure à l'année et sont comptabilisés hors budget. Ces outils financiers sont utilisés par les collectivités dans le cadre de leur gestion de trésorerie.

RÉUNIONS TENUES EN 2016

Commission des Finances	Lundi 25 janvier 2016
Bureau	Lundi 25 janvier 2016
CLETC	Lundi 1 ^{er} février 2016
Groupe de travail « médiathèques »	Lundi 1 ^{er} février 2016
Bureau	Lundi 1 ^{er} février 2016
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »	Lundi 8 février 2016
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »	Lundi 8 février 2016
Commission « Cadre de vie - Développement durable » ou « Infrastructures de communication - Développement numérique - Transports »	Lundi 8 février 2016
Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »	Lundi 8 février 2016
Conseil d'administration EPF du Tarn	Lundi 15 février 2016
Conseil	Lundi 15 février 2016
Bureau	Lundi 29 février 2016
Commission Intercommunale des Impôts Directs	Lundi 21 mars 2016
Commission des Finances	Lundi 21 mars 2016
Bureau	Lundi 21 mars 2016
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »	Lundi 4 avril 2016
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »	Lundi 4 avril 2016
Commission « Cadre de vie - Développement durable » ou « Infrastructures de communication - Développement numérique - Transports »	Lundi 4 avril 2016
Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »	Lundi 4 avril 2016
Commission des Finances	Lundi 4 avril 2016
Commission « Enseignement supérieur - Recherche - Transfert de technologie »	Lundi 11 avril 2016
Conseil	Lundi 11 avril 2016
Bureau	Lundi 9 mai 2016
Groupe de travail « Médiathèques »	Jeudi 26 mai 2016
CLETC	Lundi 30 mai 2016
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »	Lundi 13 juin 2016
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »	Lundi 13 juin 2016
Bureau	Lundi 13 juin 2016
Commission « Cadre de vie - Développement durable »	Lundi 20 juin 2016
Commission « Infrastructures de communication - Développement numérique - Transports »	Lundi 20 juin 2016

Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »	Lundi 20 juin 2016
Commission des Finances	Lundi 20 juin 2016
Comité technique	Mardi 21 juin 2016
Conseil d'administration EPF du Tarn	Lundi 27 juin 2016
Conseil	Lundi 27 juin 2016
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »	Lundi 12 septembre 2016
Bureau	Jeudi 15 septembre 2016
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »	Lundi 19 septembre 2016
Commission « Cadre de vie - Développement durable »	Lundi 19 septembre 2016
Commission « Infrastructures de communication - Développement numérique - Transports »	Lundi 19 septembre 2016
Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »	Lundi 19 septembre 2016
Commission « Enseignement supérieur - Recherche - Transfert de technologie »	Lundi 19 septembre 2016
Commission des Finances	Lundi 19 septembre 2016
Conseil	Lundi 26 septembre 2016
Bureau	Lundi 24 octobre 2016
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »	Lundi 21 novembre 2016
Bureau	Lundi 28 novembre 2016
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »	Lundi 5 décembre 2016
Commission « Cadre de vie - Développement durable »	Lundi 5 décembre 2016
Commission « Infrastructures de communication - Développement numérique - Transports »	Lundi 5 décembre 2016
Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »	Lundi 5 décembre 2016
Commission « Enseignement supérieur - Recherche - Transfert de technologie »	Lundi 5 décembre 2016
Commission des Finances	Lundi 5 décembre 2016
Conseil	Lundi 12 décembre 2016

RÉPERTOIRE DES SIGLES

ACI : Ateliers Chantiers d'Insertion	INU : Institut National Universitaire
ALUR : loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renové	ISIS : Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé
AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	IUT : Institut Universitaire de Technologie
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	NOTRe : loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République
CACM : Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
CAF : Capacité d'Autofinancement	PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie	PCET : Plan Climat Energie Territorial
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises	PDU : Plan de Déplacement Urbain
CGI : Commissariat Général à l'Investissement	PEB : Plan d'Exposition au Bruit
CIL : Conférence Intercommunale du Logement	PEM : Pôle d'Echanges Multimodal
CLETC : Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges	PLPD : Plan Local de Prévention des Déchets
CMDT : Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn	PME : Petites et Moyennes Entreprises
CPER : Contrat de Plan Etat-Région	PPRT : Plan de Protection des Risques Technologiques
CRU : Contrat Régional Unique	PRA : Plan de Reprise d'Activité
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
DASEN : Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale	SCPC : Service de la Commande Publique Communautaire
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement	SEO : Search Engine Optimization
DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques	SIG : Système d'Information Géographique
DGP : Délai Global de Paiement	SMAC : Scène de Musiques Actuelles
DOO : Document d'orientations d'objectifs	SSIC : Service des Systèmes d'Information Communautaire
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles	TASCOM : Taxe sur les surfaces Commerciales
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale	TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
EPF : Etablissement Public Foncier	TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
ERP : Etablissements recevant du public	TFNB : Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties
FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée	TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
ICIC : Immobilier à Caractère Industriel et Commercial	ZA : Zone d'Activité
IFER : Imposition Forfaitaire sur les Réseaux	ZAC : Zone d'Aménagement Concertée
IGN : Institut Géographique National	

Espace Ressources
Le Causse Espace d'Entreprises
CS 50007 – 81115 Castres
Tél. : 05 63 73 50 00 – Fax : 05 63 73 50 02
agglomeration@castres-mazamet.com
www.castres-mazamet.fr

